

**Oui, les élus
doivent être
révocables par
la population !**

p. 5

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1755 - 15 mars 2002 - prix : 1 € (6,56 F)

**Avec le vote
Arlette Laguiller
Leur faire craindre
le monde du travail**



**La Poste :
service public
en voie de
démantèlement**
p. 10, 11

**Insécurité :
violence
patronale
contre les
salariés**
p. 14

**17 mars,
Arlette
Laguiller
à la Mutualité
à Paris**

M 06189 - 1755 - F: 1,00 €



**Israël-Palestine
La guerre de Sharon**
p. 8

Sommaire

PRÉSIDENTIELLE

- P4** ■ Les promesses du PS sur les retraites
 ■ Une baisse des charges qui profite aux patrons
- P5** ■ La révocabilité des élus... réservée aux capitalistes

DANS L'ENSEIGNEMENT

- P6** ■ Loire-Atlantique : la lutte pour 500 postes « d'instits »

TRIBUNE

- P6** ■ Pour une Europe des travailleurs, il faudra un peu plus d'électricité dans l'air !

LEUR SOCIÉTÉ

- P7** ■ Le tunnel du Mont-Blanc rouvert
- P16** ■ Les chauffeurs routiers en lutte
 ■ Corbeil-Essonnes (Essonne) : non à la privatisation des services municipaux

DANS LE MONDE

- P8** ■ Israël-Palestine : la guerre de Sharon
 ■ Tunisie : militants communistes emprisonnés
- P9** ■ Afghanistan : menace de guerre civile ?
 ■ Guerre d'Algérie : les tortures de l'État français

DANS LES ENTREPRISES

- P10** ■ La Poste (Beauvais-Oise et Centre de tri J.J.Bosc - Bordeaux)
 ■ Le sommet de Barcelone : pour la privatisation des services publics
- P11** ■ Le trafic postal livré aux capitalistes ?
- P12** ■ Axa
 ■ Groupe « Le Parisien »
 ■ Potasses d'Alsace
- P13** ■ Les hôpitaux publics et les 35 heures
 ■ Les médecins et les infirmières libérales manifestent
- P14** ■ Violence patronale dans l'Allier
 ■ Nestlé (Beauvais-Oise)
 ■ UD-CGT du Val-de-Marne
- P15** ■ Alcatel
 ■ IBM
 ■ FNAC

LA CAMPAGNE d'Arlette LAGUILLER

Voir aussi en page 7

Le 9 mars, à Annecy

C'est très chaleureusement qu'Arlette Laguiller a été accueillie à Annecy le 9 mars par les 470 personnes qui se pressaient dans la salle Pierre-Lamy.

En ce jour de réouverture du Tunnel du Mont-Blanc, notre camarade a dénoncé l'attitude de l'Etat qui n'a tenu aucun compte de l'opposition largement majoritaire des populations des communes concernées au passage des camions. D'autant que, malgré les déclarations officielles, les trois ans de fermeture du tunnel n'ont

pas été mis à profit pour développer le ferroutage.

Des applaudissements nourris ont ponctué son intervention, en particulier lorsqu'elle a dénoncé les menaces sur l'emploi qui pèsent sur plusieurs entreprises de la région, comme Alcatel, ou la SNR (filiale Renault) qui a multiplié par onze ses profits entre 2000 et 2001, mais n'accorde que 2 % d'augmentation à ses travailleurs, ou encore lorsqu'elle a réclamé la réquisition des entreprises qui licencient !

Le 7 mars, à Saint-Lô

Le jeudi 7 mars, plus de 500 personnes se sont rassemblées dans la salle des fêtes de Saint-Lô pour écouter Arlette Laguiller. Parmi eux, de nombreux jeunes et une majorité de travailleurs de la région en particulier de l'hôpital et surtout de Moulinex, venus à plus d'une trentaine.

Depuis le mois d'octobre dernier, les travailleurs de Moulinex se sont mobilisés contre les fermetures d'usines et les licenciements qui ont suivi le dépôt de bilan. Ils avaient eu l'occasion de retrouver notre camarade Arlette Laguiller à leurs côtés, notamment à la manifestation des Moulinex à Paris, et de se reconnaître dans les idées qu'elle défend

contre les licenciements.

A Saint-Lô, l'usine Moulinex n'a pas été fermée mais 134 travailleurs ont été licenciés. Aujourd'hui, c'est encore l'insécurité pour les emplois restants. L'ancienne filiale de Moulinex, qui emploie 300 personnes, la CGME, qui n'avait pas été reprise par SEB, est encore sous administration judiciaire. Mais le seul repreneur déclaré annonce déjà son intention de fermer l'usine de Saint-Lô et de ne garder que 403 salariés sur les 600 que comptent les deux usines CGME.

Arlette Laguiller a été très attentivement écoutée et applaudie quand par exemple

elle a dénoncé la politique du gouvernement qui ne créait pas les emplois nécessaires dans les hôpitaux, comme celui de Saint-Lô, ou quand elle a rappelé que les profits engrangés pendant des années par les gros actionnaires de Moulinex n'avaient pas été

touchés alors que quelques milliers de salariés se retrouvaient dans la rue avec une prime dérisoire de 80000 F.

Un accueil enthousiaste et chaleureux pour cette première réunion publique avec Arlette Laguiller à Saint-Lô !

Le 6 mars, à Montluçon

Mercredi 6 mars, comme l'a noté la presse locale, la salle du Centre Athanor de Montluçon était pleine à craquer, plus de 400 personnes étant venues écouter Arlette Laguiller, qui venait pour la première fois dans la ville.

On notait de nombreux jeunes, ainsi que des militants syndicaux de toutes les entreprises de la vallée montluçonnaise. Un public attentif et heureux d'entendre défendre les idées communistes. Comme le disait à la fin un militant du PC, « ça fait longtemps que je n'avais pas entendu cela ; ça fait du bien. » Les exemples locaux illustraient malheureusement très bien comment « le patronat mène la lutte de classe ». Dans les grandes entreprises comme Dunlop, mais aussi dans les plus petites.

La veille au soir, en effet, 35 vigiles cagoulés avaient, dans la nuit, pénétré en force dans l'entreprise 2MSI de Commeny, ville voisine, pour vider les ouvriers et récupérer du matériel. Notre camarade fut très applaudie lorsqu'elle dénonça ce coup de force, déclarant notamment : « Pourquoi cette agression ?

Parce que les travailleurs n'acceptent pas la fermeture de leur usine et s'opposent à toute sortie des stocks de nacelles qu'ils produisent. Ils considèrent qu'ils ont des droits sur ces nacelles, et à juste titre. D'abord parce que ce sont eux qui les fabriquent, mais aussi parce que l'aménagement de cette usine a été réalisé grâce à une subvention importante de la municipalité de Commeny. Et ce patron qui a touché des millions pour créer son atelier a le culot, maintenant qu'il a empoché l'argent, de jeter ses travailleurs à la rue ! » Et Arlette s'affirma « solidaire des travailleurs de cette entreprise qui ont le droit moral de se défendre et de s'opposer aux méthodes de voyou de leur patron »...

Après l'Internationale, les discussions se prolongèrent fort tard dans le hall, où chacun racontait les problèmes qu'il rencontrait : travailleurs du bâtiment mal payés, avec des travaux dangereux, syndicalistes de l'EDF s'opposant à la privatisation, personnel de l'hôpital s'opposant aux 35h sans embauche...

POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT LA CAMPAGNE D'ARLETTE LAGUILLER

Vous pouvez envoyer vos dons, par chèque bancaire ou postal rédigé à l'ordre de Monsieur Jean-Pierre DALMAS, mandataire financier d'Arlette Laguiller, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Pierre DALMAS
 co / LUTTE OUVRIÈRE
 BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 26 juillet 2001, pour l'élection présidentielle du 21 avril 2002, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E.mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 18 000 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETTIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL et VILLE :
 COMPLÉMENT D'ADRESSE :
 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 R

Editorial

Avec le vote pour Arlette Laguiller

LEUR FAIRE CRAINDRE LE MONDE DU TRAVAIL

Les propos que tiennent ceux que l'on nous présente comme les « principaux candidats » à l'élection présidentielle se ressemblent décidément beaucoup. Jospin a annoncé en septembre dernier que son gouvernement allait diminuer les impôts qui frappent les plus riches. Chirac promet de faire encore mieux. Il annonce qu'il faut régler le problème des retraites, ce qui signifie diminuer encore le montant de celles-ci, et augmenter le nombre de trimestres de cotisation nécessaires pour prendre sa retraite à taux plein. Jospin annonce de son côté que s'il est élu ce sera l'une de ses principales préoccupations.

C'est que la politique de la droite et celle de la gauche gouvernementale - tous les travailleurs ont pu s'en rendre compte depuis des années - sont pour l'essentiel identiques. La droite dit les choses plus crûment, la gauche plus hypocritement. Mais le résultat est le même. Ces gens-là sont interchangeables. Au point que celui que l'on nous présente comme le « troisième homme », l'ancien ministre de Jospin qu'est Chevènement, peut sans avoir l'air de se renier aller pêcher des soutiens et des électeurs aussi bien dans la gauche que dans la droite la plus réactionnaire.

Alors, comme Chirac et Jospin doivent bien essayer d'apparaître différents aux yeux des électeurs, les deux

camps en sont réduits aux petites phrases, gagne-pain des journalistes. Les partisans de Chirac reprochent à Jospin de manquer de chaleur humaine. Ceux de Jospin se moquent de son âge et de la fatigue supposée de Chirac. Mais ni l'un ni l'autre ne parlent de leurs projets exacts en ce qui concerne les problèmes de la population laborieuse, c'est-à-dire les licenciements, les horaires de travail ou le niveau des salaires.

Dans ce contexte, la montée d'Arlette Laguiller dans les sondages (même si ce ne sont que les résultats de sondages, et non ceux de l'élection) donne des boutons à tous ceux, représentants du patronat, hommes politiques à son service, journalistes à sa dévotion, pour qui le système capitaliste (parce qu'ils en tirent bénéfice) est le meilleur possible.

On a même pu voir lors d'un débat télévisé un journaliste s'en prendre hargneusement à Arlette Laguiller en l'accusant d'être « pour la dictature ». La preuve, selon lui, c'est qu'elle se prononce pour que les élus puissent être révoqués par leurs électeurs, s'ils ne tiennent pas leurs engagements... Pour ce journaliste, patron de presse de surcroît, et pour ses semblables, les électeurs n'ont rien à dire, qu'à attendre les élections suivantes si ceux pour qui ils ont voté font, une fois élus, le contraire de leurs promesses ; ou

bien si ces élus puisent dans les caisses publiques.

Mais cette hostilité de certains vis-à-vis de notre camarade, qui se manifeste dans de nombreux organes de la presse antiouvrière, ne fait que conforter les militants de Lutte Ouvrière. Si l'écho des idées que défend notre camarade grandit, comme semblent l'indiquer les sondages, tant mieux. Si nous gênons tous ceux qui voudraient bien se livrer leurs joutes électorales sans même que soient évoquées les préoccupations des travailleurs, tant mieux encore. Et la seule chose que nous pouvons souhaiter, dans l'intérêt de l'ensemble de la population laborieuse, c'est que le résultat des élections confirme, et au-delà, ce que disent actuellement les sondages en ce qui concerne Arlette Laguiller. Car plus les voix qui se porteront sur elle seront nombreuses, plus le patronat et les politiciens à son service craindront le monde du travail. Et plus aussi cela contribuera à redonner confiance dans leur puissance, s'ils s'unissent, aux nombreux travailleurs désorientés par la politique menée au cours de ces vingt dernières années par les différents gouvernements qui se disaient de gauche.

RÉUNIONS PUBLIQUES avec Arlette LAGUILLER

PARIS

Dimanche 17 mars
à 15 h

Grande Salle
de la Mutualité

24, rue Saint-Victor
Paris 5^e

Métro : Maubert-Mutualité



LIMOGES

Mercredi 20 mars
à 20 h 30
Salle du temps libre
(derrière la Mairie)

ANGOULÊME

Vendredi 22 mars
à 20 h 30
Espace Matisse
196, av. du Gal de Gaulle
à SOYAUX

NICE

Dimanche 24 mars
à 15 h
Parc floral- Salle Linné
Bus 10 et 23, arrêt Arénas
(près aéroport)

MARSEILLE

Samedi 6 avril
à 15 h
Château des fleurs
16, bd Michelet
Métro : Rd-Point du Prado

MULHOUSE

Mercredi 10 avril
à 20 h 30
Parc Expo

RENNES

Mardi 16 avril
à 18 h 30
Halle Martenot,
place des Lices
Métro : Sainte-Anne

LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LUTTE OUVRIÈRE

14 mars

Acigné (Ille-et-Vilaine)
Béziers-La Devèze (Hérault)
Mérignac (Gironde)
Pontchara (Isère)
Quéven (Morbihan)
Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine)
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime)
Vern (Ille-et-Vilaine)

15 mars

Aix-les-Bains (Savoie)
Audierne (Finistère)
Barentin (Seine-Maritime)
Begard (Côtes-d'Armor)
Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime)
Chaumont (Haute-Marne)
Château-Thierry (Aisne)
Dardilly (Rhône)
Guérgny (Nièvre)
Gézévé (Ille-et-Vilaine)
Laval-St Nicolas (Mayenne)
Le Blanc-Mesnil (sud) (Seine-Saint-Denis)
Lectoure (Gers)
Leguevin (Haute-Garonne)
Le Quesnoy (Nord)
Lyon 8^e (Rhône)
Mirepoix (Ariège)
Saint-Sulpice-sur-Lèze (Haute-Garonne)
Trégunc (Finistère)
Vaulx-en-Velin (Rhône)
Vichy (Allier)

16 mars

Anizy-le-Château (Aisne)
Aurillac (Cantal)
Bellegarde (Loiret)
Béziers-Centre (Hérault)
Briare (Loiret)
Chaulnes (Somme)
Corlay (Côtes-d'Armor)
Décines (Rhône)
Lurcy-Levis (Allier)
Meaux (Seine-et-Marne)
Saint-Marcellin (Isère)
Semeac (Hautes-Pyrénées)

17 mars

Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)

18 mars

Beaucaire (Gard)
Guichen (Ille-et-Vilaine)

19 mars

Bourg-les-Valence (Drôme)
Châteaubourg (Ille-et-Vilaine)
Fumel (Lot-et-Garonne)
Taverny (Val-d'Oise)

20 mars

Beaune (Côte-d'Or)
Boué (Aisne)
Epinal (Vosges)
Flers (Orne)
Guer (Morbihan)
Morez (Jura)
Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)
Pont-de-Buis (Finistère)
Quillan (Aude)
St-Joachim (Loire-Atlantique)
Valence-Fontbarlette (Drôme)
Vesoul (Haute-Saône)

21 mars

Bagneux (Hauts-de-Seine)
Belle-Isle-en-Terre (Côtes-d'Armor)
Bondy (Seine-St Denis)
Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)
Chevilly-Larue (Val-de-Marne)
Gentilly (Val-de-Marne)
Goussainville (Val-d'Oise)
Languidic (Morbihan)
Le Creusot (Saône-et-Loire)
Lyon 4^e (Rhône)
Pleuc-sur-Lié (Côtes d'Armor)
Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine)

22 mars

Bar-sur-Seine (Aube)
Bourgoin (Isère)
Carbonne (Haute-Garonne)
Corbeil-Essonnes (Essonne)
Dammariè-lès-Lys (Seine-et-Marne)
Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)
Elbeuf (Seine-Maritime)
Herblay (Val-d'Oise)
Figeac (Lot)
Fontenay-sous-Bois (Val-de-

Marne)
Lens (Pas-de-Calais)
Lyon 9^e (Rhône)
Montierchaume (Indre)
Montluel (Ain)
Moulins (Allier)
Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)
Rézé (Loire-Atlantique)
St-Donan (Côtes d'Armor)
Sens (Yonne)
Thonon (Haute-Savoie)

23 mars

Achicourt (Pas-de-Calais)
Autun (Saône-et-Loire)
Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)
Bourbon-L'Archambault (Allier)
Cébazat (Puy-de-Dôme)
Challuy (Nièvre)
Claye-Souilly (Seine-et-Marne)
Coulanges-les-Nevers (Nièvre)
Erquy (Côtes-d'Armor)
Liancourt (Oise)
Margny-les-Compiègne (Oise)
Nesles (Somme)
Noisiel/Lognes (Seine-et-Marne)
Pleyben (Finistère)
Sains-du-Nord (Nord)
Saint-Gobain (Aisne)
Salins-les-Bains (Jura)
Vichy-Les Garrets (Allier)
Vénissieux-Les Minguettes (Rhône)
Vernaison (Rhône)

24 mars

Paris 19^e-Riquet

25 mars

Descartes (Indre-et-Loire)
Lesneven (Finistère)
Marmande (Lot-et-Garonne)

26 mars

Arnage (Sarthe)
Athis-Mons (Essonne)
Bourbriac (Côtes-d'Armor)
Beauvais-Saint-Jean (Oise)
Châtillon-sur-Indre (Indre)
Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)
Tonneins (Lot-et-Garonne)
Vergèze (Gard)

27 mars

Calais (Pas-de-Calais)
Caluire (Rhône)
Châteaugiron (Ille-et-Vilaine)
Château-Renault (Indre-et-Loire)
Lyon 7^e (Rhône)
Montbrison (Loire)
Saint-Sébastien (Loire-Atlantique)
Sarzeau (Morbihan)

28 mars

Beaupréau (Maine-et-Loire)
Binic (Côtes-d'Armor)
Clermont (Oise)
La Rochelle-La Pallice (Charente-Maritime)
La Roche-Posay (Vienne)
L'Ile-Saint-Denis (Seine-St Denis)
Lyon 5^e (Rhône)
Malakoff (Hauts-de-Seine)
Pantin (Seine-St-Denis)
Pipriac (Ille-et-Vilaine)
Ploemeur (Morbihan)
Saint-Mihiel (Meuse)
Saint-Priest-Cité Berliet (Rhône)
Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher)
Tinténiac (Ille-et-Vilaine)

29 mars

Allaire (Morbihan)
Bollène (Drôme)
Cahors (Lot)
Hirson (Aisne)
Houilles (Yvelines)
Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)
Moelan-sur-mer (Finistère)
Pledran (Côtes-d'Armor)
Vauréal (Val-d'Oise)

30 mars

Auxi-le-Château (Pas-de-Calais)
Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
Fereny-Voltaire (Ain)
Fourchambault (Nièvre)
La Bastide-St-Pierre (Tarn-et-Garonne)
Lavollon (Côtes-d'Armor)
Triel-sur-Seine (Yvelines)
Varennes-sur-Allier (Allier)
Vaulx-la-Côte (Rhône)

Présidentielle

Le PS et les retraites DES PROMESSES ÉLECTORALES RÉUTILISABLES...

Une des promesses électorales du Parti Socialiste en 1997 laissait entendre que celui-ci permettrait aux travailleurs ayant cotisé plus de 40 annuités de prendre leur retraite avant l'âge de 60 ans. Qu'est-elle devenue ?

Associé au gouvernement, le Parti Communiste a déposé une proposition de loi en décembre 2001 concernant cette question. Malgré l'appui de députés socialistes, cette proposition de loi n'a pas été adoptée car la ministre de l'Emploi et de la Solidarité a invoqué un article de la Constitution qui interdirait que les parlementaires proposent une loi représentant une charge pour l'Etat. Par contre il n'y avait pas eu besoin de modifier la Constitution pour allonger la durée de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein ! Pourtant cette proposition de loi, qui aurait pu concerner 815 000 personnes, a été bloquée par le gouvernement Jospin sous prétexte qu'elle aurait coûté 57 milliards de francs.

Alors que ce gouvernement, comme ses prédécesseurs de droite, cherche à diminuer les dépenses consacrées aux retraites, il n'était pas question d'une telle mesure.

Pourtant, ce serait la moindre des choses que des salariés, généralement des ouvriers ayant commencé à travailler dès l'adolescence, bien souvent dans les professions les plus pénibles, puis-



sent partir à la retraite au bout de 40 ans de cotisations.

Quelques semaines après la discussion sur cette proposition, le gouvernement a pris une mesure « d'attente » qui accorde une « allocation équivalent retraite » garantissant un revenu mensuel de 5 750 F aux chômeurs ou aux Rmistes qui se trouveraient dans ce cas, cette mesure remplaçant des dispositifs existant précédemment. Mais même si la nouvelle allocation est supérieure à celles auxquelles ils avaient droit jusque-là, son montant permettra à peine à ces travailleurs de

joindre les deux bouts.

Et puis, du point de vue du gouvernement, cela a surtout le mérite de lui permettre, à la veille des élections, de prétendre qu'il a fait quelque chose, alors que cette mesure au rabais ne concernerait que 50 000 personnes.

On est bien loin de la promesse de Jospin de 1997. Mais celui-ci n'a pas hésité à l'évoquer à nouveau dans sa campagne électorale actuelle ; une promesse qui pourra vraisemblablement resservir au candidat du Parti Socialiste... en 2007, que Jospin décroche ou pas l'Élysée en 2002.

UNE BAISSÉ DES CHARGES QUI PROFITE AUX PATRONS

« En 1995, 20,7 milliards de francs ont été consacrés à l'abaissement du coût salarial en dessous de 1,3 fois le SMIC et l'incidence sur l'emploi est à peine perceptible », écrivait *Le Monde* en mai 1997, pour commenter les résultats de l'abaissement des charges sur les bas salaires inauguré par Balladur en juillet 1993. Par exemple, à Spie Batignolles, une entreprise du bâtiment qui avait bénéficié d'une réduction de charges sur les salaires se situant au niveau du SMIC, cela n'a pas empêché des suppressions

d'emplois. D'autres entreprises avaient au contraire recruté, profitant d'un effet d'aubaine : « C'est vrai que nous aurions de toute façon embauché », reconnaissait un responsable de supermarché à l'époque.

Donc, les effets de ces mesures contre l'emploi étaient connus. Cela n'a pas empêché la droite, puis la gauche, d'accentuer cette politique. Entre 1993 et 1998, trois gouvernements successifs (Balladur, Juppé, Jospin) ont mis en œuvre cinq dispositifs différents

d'allègements de charge pour les bas salaires. Le gouvernement de gauche, à partir de 1997, a augmenté les allègements de charge qui existaient auparavant jusqu'à 1,8 fois le SMIC et en a créé de nouveaux à l'occasion de la loi sur les 35 heures. Ainsi, pour chaque embauche d'un salarié payé au SMIC, l'exonération est passée, en cinq ans, de 5,4 % à 18,2 % du salaire brut. Sous prétexte de loi sur les 35 heures, l'argent public consacré aux allègements de cotisations patronales a triplé.

WEEK-END DE PENTECÔTE 2002 :

LA FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE LE 19 MAI

Cette année, la fête de Lutte Ouvrière aura lieu, comme d'habitude, à la Pentecôte. Mais le calendrier électoral bouscule quelque peu nos possibilités et nos habitudes, et, cette année, exceptionnellement, notre fête ne durera qu'un seul jour, le dimanche 19 mai, de 10 heures du matin à 23 heures le soir.

En effet, l'élection présidentielle s'achève le 5 mai et l'on enchaîne immédiatement sur la campagne des législatives dont le premier tour aura lieu le 9 juin. Le week-end de la Pentecôte tombe les 18, 19 et 20 mai, en plein milieu de cette période, à un moment où tous nos camarades seront en campagne dans leur cir-

conscription car Lutte Ouvrière présentera des candidats dans toutes les circonscriptions métropolitaines.

Alors, pour faire la campagne électorale en même temps, nous allons innover : comme nous le disions plus haut, nous ferons bien sûr la fête, mais sur une seule journée. Avec le même enthousiasme, avec le même plaisir, avec le même but : réunir, compter nos amis, permettre à tous de s'exprimer et de manifester leur solidarité.

La fête aura donc lieu le dimanche 19 mai, à Presles, comme d'habitude. Il y aura des spectacles avec des vedettes, des expositions et des conférences

politiques et scientifiques, du cinéma, de la musique et, bien sûr, de quoi se nourrir en plein air, qu'il pleuve ou qu'il fasse soleil. On n'y trouvera pas tous les stands de jeux et de nourriture habituels, pas plus que ceux des divers groupes politiques, mais on ne s'ennuiera pas. Bien sûr, le prix d'entrée sera réduit en conséquence.

Nous donnerons toutes les précisions nécessaires au fur et à mesure que se précisera le programme mais, d'ores et déjà, réservez votre dimanche 19 mai pour la fête de Lutte Ouvrière.

A bientôt camarades et amis.

La révocabilité des élus

C'EST DANS LA LOI MAIS C'EST RÉSERVÉ AUX CAPITALISTES

L'élection et la révocabilité des représentants de la population, défendue par Arlette Laguiller, est une vieille revendication du mouvement ouvrier, qui figurait au programme des ouvriers parisiens pendant la Commune de Paris, en 1871. Lorsque notre camarade a défendu cette idée, à plusieurs reprises, notamment dans les émissions de télévision, il y a eu des hauts cris parmi certains participants. Parmi ceux-ci, le journaliste Serge July, qui fut il y a longtemps un dirigeant maoïste, et qui a fait semblant de la découvrir et n'a pas craint de crier à la dictature, mais aussi un politicien comme Mamère, qui se voyait déjà dépossédé de sa mairie de Bègles.

Or la révocabilité est une procédure banale pour les capitalistes. Elle est inscrite noir sur blanc dans le très bourgeois Code du commerce, qui dit que tous les administrateurs sont élus et « peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire » des actionnaires. Et il ne s'agit pas d'une loi tombée en désuétude. L'actualité économique fournit de nombreux exemples de PDG remerciés parce que leur gestion ne semblait pas assez bénéfique aux grands actionnaires.

Quand les bourgeois sont entre eux, l'élection et la révocabilité sont donc la règle. Le contrôle aussi. On lit dans le même code : « Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à

l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ». Ces jours-ci, le tout-puissant PDG de Vivendi, Jean-Marie Messier, rendait des comptes et justifiait devant les actionnaires les opérations financières dont la profitabilité n'était pas assez éclatante.

Les juristes de la bourgeoisie connaissent bien leur monde puisque la loi répertorie les opérations financières interdites non seulement aux administrateurs mais aussi à leurs « conjoints, ascendants et descendants ainsi qu'à toute personne interposée », c'est-à-dire à des prête-noms, choisis parmi ceux à qui ils peuvent faire assez confiance pour mettre à leur nom certaines de leurs affaires. Les multiples scandales politico-financiers en fournissent d'abondants exemples.

Election, contrôle, révocabilité, voilà le mode de fonctionnement de tous les conseils d'administration des sociétés capitalistes. Mais les actionnaires importants n'attendraient pas cinq ou six ans pour révoquer un président de conseil d'administration qui ne tiendrait pas ses promesses en matière de gestion de la société ou qui s'enrichirait à leurs dépens.

Evidemment ce fonctionnement démocratique est limité au monde des gros actionnaires. Car, vis-à-vis de l'ensemble de la population, cette minorité de possédants impose, en revanche, une dictature bien réelle, dont les exemples s'appellent Moulinex, Bata, Lu-Danone, Alcatel, Aventis, et bien d'autres. Cette dictature impose ses choix à l'immense majorité des travailleurs, cette fois sans même consulter le moins du monde ceux qui en subissent les conséquences.

Mais quand les travailleurs votent – et encore, à condition d'avoir le droit de vote, un droit dont ne bénéficient pas des millions de travailleurs immigrés – ils n'ont que le droit, comme disaient Marx et Engels, « de décider une fois tous les trois ou six ans quel membre de la classe dirigeante va fouler le peuple au Parlement ». Les électeurs n'ont pas, en réalité, la possibilité de contrôler, ce qui implique le droit de révoquer ceux qu'ils élisent, un droit pourtant bien légitime pour sanctionner les dirigeants politiques qui trahissent leurs engagements.

A fortiori, le secret commercial et bancaire protège la vie économique et ne permet pas aux travailleurs de savoir, quand on invoque telle ou telle situation financière de leurs entreprises ou les conséquences de la concurrence, notamment pour justifier des licenciements, de savoir ce qu'il en est réellement. Pour l'instant, ce sont les informations que les grands groupes capitalistes distillent dans la grande presse qui permettent de constater que les groupes les plus profitables sont souvent aussi ceux qui licencient le plus. La levée du secret commercial et bancaire révélerait à

l'ensemble de la population le contraste extrême entre l'enrichissement croissant des classes dirigeantes et la misère qui s'étend dans les quartiers populaires.

Ces droits-là, celui de révoquer à tout moment les élus mais aussi la levée du secret commercial et bancaire, les travailleurs devront les imposer s'ils veulent que le droit de décider, aujourd'hui finalement limité au cercle clos des classes dirigeantes et à ceux qui les servent, politiciens ou directeurs de presse, s'étende à toute la population.

Christian BERNAC



Seillière, élu à la tête du Medef par les patrons, provoque le licenciement des travailleurs (AOM-Air Liberté, Valéo...)

PROTESTATAIRE ? VOUS AVEZ DIT PROTESTATAIRE ?

Les voix que recueillerait Arlette Laguiller sont classées à l'avance par les journalistes, et autres politologues autoproclamés, dans la catégorie qu'ils considèrent comme infamante, des votes protestataires. Un vieux procédé destiné à déconsidérer ces voix, à les présenter comme insignifiantes, négatives.

Mais leur acharnement, qui ne date d'ailleurs pas de ces dernières semaines, n'est-il pas la preuve qu'ils ne considèrent pas ces voix comme si insignifiantes qu'ils le disent ?

Comme si la protestation du monde du travail n'était pas, plus que jamais, à l'ordre du jour !

Elle constitue au contraire une nécessité impérieuse qui ne prend d'ailleurs pas sa source dans les discours d'Arlette Laguiller, qui ne fait que l'exprimer, et lui donner un sens. Elle est la réponse à la guerre sans relâche que le patronat mène contre les travailleurs, aidé en cela par les gouvernements, qui changent... mais pas de politique.

Il n'est d'ailleurs même pas

sûr que les politiciens et les journalistes qui agitent cet épouvantail du vote protestataire se rendent bien compte du mépris que cela exprime à l'égard des millions de travailleuses et de travailleurs qui s'apprennent à voter pour Arlette Laguiller. Ils n'imaginent sans doute pas que les travailleurs puissent, en votant, exprimer des idées sur la situation qu'on leur fait, et sur les perspectives qu'on leur propose. Cette démarche serait réservée à une élite dont ils se croient membres et dont ils se considèrent comme des maîtres à penser. Mais elle serait interdite à la population laborieuse, lorsqu'elle décide de se manifester sur son terrain, celui de sa classe.

Et pourtant il est possible pour les femmes et les hommes du peuple d'utiliser leur bulletin de vote, pour dénoncer le plus radicalement possible la politique menée par des dirigeants à la botte du patronat, et qui s'apprennent à la perpétuer.

Les mesures que défend Lutte

Ouvrière sont plus réalistes que les promesses électorales que les candidats qui se situent dans le cadre institutionnel ne prennent même plus la peine de faire, tant ils savent que les électeurs ne les croient plus. Quoi de plus concret que de défendre l'interdiction des licenciements collectifs dans toutes ces entreprises qui licencient et qui engrangent des profits ? Quoi de plus réaliste que d'imposer d'arrêter d'arroser le grand patronat avec l'argent des contribuables et de consacrer les sommes ainsi économisées aux services publics ?

Et, c'est justement parce que ces mesures sont à l'ordre du jour qu'elles répondent aux préoccupations actuelles du monde du travail, qu'elles gagnent l'adhésion d'une partie de plus en plus importante du monde du travail. Est-ce que cela dépasse l'entendement des partisans du système actuel, et de leurs courtisans ? On n'en sait rien. Mais cela commence à leur faire peur... Et ils n'ont pas tort.

Sophie GARGAN

LEUR CAMPAGNE ET LA NÔTRE

Il ne faudrait pas croire que la campagne pour l'élection présidentielle s'enlise dans la torpeur. On va de surprises en surprises. On a longuement discoursé sur le fait que les deux principaux candidats hésitaient à entrer en piste, et que de ce fait la comédie ne pouvait pas commencer. Aujourd'hui, c'est avec la même passion que l'on discute de l'âge des candidats.

Georges Brassens s'était, par anticipation, immiscé dans ce débat historique, écrivant que l'âge ne faisait rien à l'affaire. Jeunes ou vieux loups, peu importe la date de leur naissance, ou celle de leur sortie de l'ENA, de Sciences Po, ils défendent tous un sys-

tème, et une politique qui les distinguent bien moins entre eux que la couleur de leur cravate.

Parler politique dans une campagne électorale, non pas des futures combinaisons ministérielles mais des vrais problèmes : le chômage, les licenciements, l'exploitation, la colère du monde du travail, et de ceux qui en sont responsables, il n'y a qu'Arlette Laguiller, avec ses « vieilles idées » pour oser le faire. Et le pire, c'est que de plus en plus nombreux sont ceux qui sont d'accord avec elle. Et le comble, c'est qu'il y a parmi eux, de plus en plus de jeunes.

Où va-t-on ?

J.-P.V.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Pour une Europe des travailleurs, IL FAUDRA UN PEU PLUS D'ÉLECTRICITÉ DANS L'AIR !

Le jeudi 14 mars est annoncé comme une journée européenne en faveur des « services publics ». Manifestation à Barcelone, en Espagne, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), à laquelle la CGT et la CFDT ont promis un contingent de troupes. Manifestation aussi à Paris. Mais appels très confidentiels ! A deux jours de ce 14 mars, mis à part les milieux syndicaux, bien malin, parmi les cheminots, électriciens et gaziers, conducteurs de la RATP, postiers ou autres travailleurs concernés, qui peut savoir précisément qui appelle, à quoi et pour (ou contre) quoi ! Et pourquoi pas les hospitaliers (qui manifestent deux jours avant !), voire les enseignants (alors que des instituteurs nombreux sont en lutte en Loire-Atlantique) ou ceux de la « fonction publique territoriale » ? N'y aurait-il pas besoin d'un vrai tous ensemble, imposant, cinglant, préparé avec soin et détermination, contre gouvernants et patrons du privé, qui sont comme larrons en foire, les premiers privilégiant les cadeaux aux seconds au détriment du public, les seconds croquant les bons morceaux des services publics, après « rentabilisation » maximum de certains secteurs par les premiers ?

Le bilan, on le voit, on le vit. Tarifs croissant et prohibitifs contre les usagers les plus pauvres. Réduction drastique des personnels « statutaires » et remplacement par des précaires, toutes catégories, dont les emplois jeunes. Marche accélérée vers la privatisation, ouverte ou insidieuse, à partir d'une « gestion par activités » qui trie, sépare le bon grain de l'ivraie, le « rentable » du reste, pour livrer à terme le plus juteux au privé.

Les travailleurs et les usagers sont loin d'être dupes, ou passifs. Une bonne partie d'entre eux ont déjà débrayé, manifesté. Mais derrière des directions syndicales qui font tout pour taire les responsabilités et détourner de toute préparation d'une lutte d'ensemble. De Bernard Thibault à Nicole Notat, tous ont partie liée avec les institutions, tous nourrissent une complicité étroite avec leurs amis du gouvernement de la gauche plurielle, voire des conseils d'administration patronaux – surtout des grandes entreprises publiques ! Tous sont désormais fiers d'appartenir à cette CES qui ne fait plus depuis longtemps de syndicalisme ouvrier mais du vulgaire lobbying auprès des institutions européennes, en vue d'arracher la négociation d'une quelconque « directive-cadre » !

Pour ce 14 mars, c'est la CGT et le PCF qui font le plus de courants d'air. A croire *l'Humanité*, les services publics européens seraient menacés par

le gouvernement... de José-Maria Aznar, de Silvio Berlusconi et de Tony Blair. Lionel Jospin, connaît pas ! Pourtant, la gauche gouvernementale française a privatisé, précarisé, à tire-larigot. Davantage que ses prédécesseurs de droite. Plus d'un milliard d'entreprises publiques et leurs filiales ! Vient aujourd'hui sur le tapis EDF-GDF. En vendre 50 % ou plus, voilà ce qui se discute parmi les socialistes.

Certes, une EDF qui serait un service public immaculé est déjà une fable. Ceux à qui elle coupe l'électricité pour retard de paiement connaissent la rapacité de la firme. Et sa réforme projetée a déjà commencé, par étapes. Notamment avec l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, décidée en 1999 par Jospin et sur laquelle les députés du PCF se sont contentés de s'abstenir. EDF est devenue une grande multinationale et le premier fournisseur mondial d'électricité. Et il faut bien ouvrir le marché chez soi, si l'on veut aller exploiter ailleurs ! Si l'on en croit le quotidien *«La Tribune»*, EDF vient d'acquiescer discrètement le plus important réseau de distribution, *Eastern Electricity*, auprès du groupe américain TXU. L'opération a été réalisée par la filiale d'EDF au Royaume-Uni, *London Electricity* (elle-même acquise en janvier 1999 pour un très gros pactole).

La « libéralisation » est un des volets de la politique d'un trust comme EDF, à qui elle assure des participations croisées sur le marché mondial. Il en va de même de la SNCF qui a pris sa part du dépeçage des chemins de fer britanniques ! Alors Aznar, Berlusconi et Blair, là-dedans ? Tellement pires, ou différents, des Jospin, Fabius ou Strauss-Kahn ?

Pas besoin de passer le tunnel du Mont-Blanc, que Jean-Claude Gayssot vient de réouvrir contre l'avis d'une écrasante majorité de la population, pour aller chercher Silvio Berlusconi. Ni celui du Somport pour aller chercher José-Maria Aznar ou le Channel pour attaquer Tony Blair ! Les travailleurs ont des ennemis à combattre, ici même !

Cela n'empêche évidemment pas de participer aux manifestations du jeudi 14, à Paris ou à Barcelone. Mais la classe ouvrière d'Europe, si elle veut imposer l'interdiction des licenciements, la fin de la précarité et l'embauche massive, pour des services publics de qualité, devra compter sur ses propres forces, et surtout pas sur la cohorte des amis politiques et syndicaux des Jospin... Blair, Aznar et Berlusconi !

Michelle VERDIER

Enseignement

Loire-Atlantique, LA LUTTE CONTINUE POUR LES 500 POSTES « D'INSTITS »

Depuis le 24 janvier, mais certaines écoles étaient déjà en grève depuis le 19, la majorité des écoles maternelles et primaires de Loire-Atlantique sont en lutte pour obtenir 500 postes d'instituteurs (voir *LO* n 1750 et 1754).

Après les vacances scolaires de février, la grève a repris et le samedi 2 mars, à nouveau, des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour dire que les propositions du ministère étaient insuffisantes.

A l'issue de l'assemblée générale du lundi 4 mars, la grève a été à nouveau reconduite et un certain nombre de grévistes et de parents occupaient le Rectorat. Dans la nuit, les forces de l'ordre sont intervenues pour les déloger sans ménagement. Cela devient maintenant une habitude. Certains instits et parents ont été traînés dans les escaliers. Les images montrées par les médias ont choqué.

Le lendemain, une manifestation de protestation s'est dirigée vers la mairie et la préfecture, et à nouveau ce fut l'affrontement avec la police. Cela n'a pas empêché les façades de la mairie et les voitures des élus garées dans la cour d'honneur d'être la cible des manifestants, qui ont lancé des œufs.

Le jeudi 7 mars, le hall de l'Inspection académique a été à nouveau occupé par des grévistes et des parents et, là encore, les forces de l'ordre ont fait preuve de brutalité en faisant appel aux gaz lacrymogènes.

Le lendemain, beaucoup d'écoles

avaient repris le travail, mais ce sont maintenant les parents qui prennent la relève en occupant les locaux. Une quarantaine d'écoles ont été ainsi occupées. Une minorité d'instits ont voté la grève jusqu'au samedi et certains d'entre eux (trois cars) sont montés à Paris rencontrer des responsables du ministère. Là encore, les forces de l'ordre ont été omniprésentes, surtout rue de Grenelle, où il était impossible de faire un pas pendant cinq heures, les manifestants étant pris en sandwich entre deux rangées de CRS. Le ministère a confirmé sa décision de ne pas donner plus de 420 postes en trois ans, ce qui ne couvrira même pas les nouvelles arrivées d'élèves prévus.

Samedi matin 9 mars, une nouvelle et importante assemblée générale de parents et d'instits prévoyait d'arrêter le mouvement de grève mais de continuer les actions, comme celles d'occuper les écoles par les parents. Une nouvelle manifestation était prévue le 16 mars à Rougé dans le nord du département pour réclamer l'ouverture d'une école publique de trois classes, la seule école existante étant une école privée. Il a été décidé aussi de rendre visite à tous les candidats à la présidentielle en meeting dans la région et de maintenir la pression sur les élus.

Parents et enseignants continuent donc à se mobiliser pour les 500 postes !

Collège Édouard-Vaillant (Gennevilliers Hauts-de-Seine) EN GRÈVE

Les enseignants du collège Édouard-Vaillant de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine, ont pris un gros coup de colère en découvrant que l'administration leur retirait 50 heures d'enseignement (soit deux sections !) pour la rentrée prochaine.

Voilà un collège classé par le ministère avec toutes les « médailles » possibles : « Zone d'Éducation Prioritaire », « Zone Sensible », « Plan Violence » et « PEP4 » (?). Il n'y en a que quatre de cette sorte dans les Hauts-de-Seine et il devrait normalement être bien pourvu.

Mais non, malgré cela on enlève des moyens. En dix ans, les effectifs ont augmenté notablement, passant de 629 à 865 cette année (pour un collège de 800 places). Et dans le même temps les moyens auront donc diminué de 11 % ! Alors qu'en 1998-99 toutes les classes étaient à 24 élèves ou moins, seules un

quart le seront en septembre 2002.

Comme on voit, il y a loin des discours sur l'inégalité à la réalité de notre quartier !

Du coup, la colère des enseignants s'est muée en détermination : à plus de 90 % ils sont entrés en grève mardi 1^{er} mars, en réclamant 90 heures pour la rentrée (sur les 186 nécessaires). Mais l'Inspection académique joue le pourrissement : elle refuse de négocier et exige la reprise du travail avant toute discussion.

Alors, depuis samedi 9, les parents sont dans le coup : nous avons aidé à faire signer une pétition sur le marché (700 signatures) et depuis lundi 11 mars nous occupons le collège.

Mardi 12, la grève et l'occupation continuaient.

Nous voulons des moyens pour nos enfants !

LA CAMPAGNE d'Arlette LAGUILLER

(suite de la page 2)

Le 11 mars, devant l'usine LU-Danone, à Ris-Orangis

Cela faisait un bout de temps que certains et certaines, à l'usine Lu-Danone de Ris-Orangis, demandaient aux militants de l'intersyndicale (CGT, FO, CFTC, CFDT) : « Et Arlette, quand est-ce qu'elle vient nous voir ? ». Lundi 11 mars à midi et demi, donc, le soleil était au rendez-vous et les militants de l'intersyndicale avaient bien fait les choses : braseros pour les saucisses grillées, barnum, tables et chaises prêtées par la mairie de Ris et bonne sono. Arlette dut demander aux envoyés de la presse de s'écarter pour s'adresser aux quelque 80 salariés de l'usine venus l'écouter et discuter avec elle. Rires approbateurs des ouvrières quand notre camarade expliqua qu'il n'y avait aucun soutien à attendre des institutions et du gouvernement. Applaudissements dès qu'Arlette parlait de la nécessité d'une lutte d'ensemble contre les licenciements. Rien d'étonnant de la part de travailleuses et de travailleurs qui avaient été à l'initiative de la manifestation unitaire contre les licenciements du 9 juin dernier à Paris. L'intervention se termina en scandant : « Tous ensemble, tous ensemble, ouais ! ».

La discussion se poursuit d'abord avec l'intervention d'un des porte-paroles de

l'intersyndicale qui rappela que le groupe Danone a dilapidé 14 milliards de francs en trois ans pour soutenir le cours de l'action en Bourse. Il parla également du gouvernement hongrois qui s'est opposé à la fermeture d'une usine en Hongrie, simplement en menaçant Danone de fermer le marché à ses produits (comme quoi quand on veut, on peut...). Un ouvrier dénonça les pressions de la direction faites sur les salariés, en attendant la fermeture du site prévue pour juin 2004, par le biais de l'antenne du REM (Relais Emploi Mobilité), en fait une ANPE-bis interne à l'usine qui ne propose que des emplois bidon (style garde-champêtre, nourrice agréée, et autres petits boulots...) tout en faisant signer aux candidats au « reclassement » des engagements de bonne conduite.

Puis la rencontre s'est poursuivie par petits groupes de façon très chaleureuse autour des sandwiches et des boissons. Réflexions ici et là après le départ d'Arlette : « Elle au moins, ça se voit, elle est sincère, elle est comme nous (...) Quand elle vient, c'est vraiment pour parler avec nous et nous écouter » ; « Elle soutient tout ce qu'on fait, y compris le boycott, pas comme certains »...

Le 12 mars, à Nancy

680 personnes étaient présentes au meeting d'Arlette Laguiller, le 12 mars à Nancy, une région où, comme dans bien d'autres, il y avait matière à dénoncer les licenciements : « Votre région a connu, comme les autres, son lot de fermetures d'usines et de réductions d'effectifs. En Lorraine, le chômage a augmenté de 11 % en un an. Une augmentation particulièrement marquée dans les Vosges, 18,7 % en un an, à cause des nombreux licenciements dans les entreprises du textile », a-t-elle constaté notamment.

Fin décembre 2001, il y a eu 526 licenciements avec la quasi-fermeture de l'usine Bata à Moussey. Seuls 35 licenciés ont aujourd'hui retrouvé un emploi, en CDD ou CDI. D'ailleurs sur les 272 licenciés du précédent « plan social » de 1997, à peine plus d'un travailleur sur 4 (79 exactement) travaillent de nouveau.

Il vient d'y avoir 100 licenciements à l'usine Asat de Maxéville. L'usine Actis de Toul est en dépôt de bilan et prévoit également de licencier. A Atofina à Carling (branche chimique du groupe TotalFinaElf), la direction veut supprimer 302 emplois alors que le groupe a augmenté ses bénéfices de 11 % l'année dernière. En octobre dernier, c'était l'usine Flextronics, de Lunéville, qui a fermé, réduisant 210 personnes au chômage. 62 ont retrouvé du travail, mais seulement 20 en CDI !

« Et puis, combien d'entre-

prises licencient, sans même avoir à se donner la peine d'annoncer des plans de licenciements, car il s'agit d'intérimaires que l'on peut mettre à la porte discrètement, sans avoir la moindre explication à donner » a ajouté Arlette évoquant le cas de la Sovab, filiale de Renault à Batilly, qui a employé jusqu'à 950 intérimaires en même temps et les a licenciés l'année dernière sous prétexte de retournement de conjoncture. A la suite de la lutte menée par la CGT et les intérimaires eux-mêmes, il y a eu une plainte de l'Inspection du travail, et la Sovab vient d'être condamnée à des amendes (1000 euros contre le directeur et 15 000 euros contre la Sovab). « Mais, les intérimaires ne sont pas réintégrés pour autant. Et un intérimaire mis à la porte, c'est un chômeur de plus ! » a souligné Arlette, en constatant par ailleurs que la précarité n'est pas que le lot du privé.

De nombreux journalistes étaient présents à la rencontre avec la presse à l'exception d'une grande absente, la télévision régionale, France 3 Lorraine : la chaîne nous a expliqué qu'elle tenait un décompte scrupuleux des temps d'antenne et qu'Arlette avait déjà eu droit à un passage sur France 3 de 2 ou 3 minutes début janvier, lors de son meeting de Longwy. Pour des raisons « d'équité » avec les autres candidats – a précisé sans rire France 3 –, elle ne pouvait donc pas couvrir le meeting de Nancy !

Leur société

Mont-Blanc

LA FIN DU TUNNEL... POUR LES BÉNÉFICES

Le 10 mars, le tunnel du Mont-Blanc a été rouvert à la circulation des voitures, trois ans après l'accident qui avait causé la mort de 39 personnes. Les camions pourront de nouveau l'emprunter d'ici peu : si Gayssot, le ministre des Transports, est favorable à une ouverture pour les camions (mais en les limitant à 1 100 quotidiennement) dans les prochains jours, Cochet, son collègue à l'Environnement, est lui partisan d'attendre plusieurs mois... jusqu'après les élections législatives !

Selon les responsables du tunnel et les autorités, celui-ci serait maintenant « le plus sûr d'Europe », après les travaux de remise en état qui se sont élevés à plus de 300 millions d'euros. Jusqu'à quel point peut-on leur faire confiance ? Les habitants de la vallée de Chamonix ont donné la réponse à cette question en manifestant contre une réouverture pour les poids lourds.

Pendant trente-quatre ans, malgré les bénéfices accumulés (dont profitait, entre autres, un de ses administrateurs, Balladur), rien n'avait été fait pour la sécurité. Tant qu'il n'y avait pas d'accident, malgré les risques que présentait ce tunnel long, étroit, sans voie de dégagement pour les piétons et emprunté par 2 600 camions chaque jour, jamais il n'y avait eu le moindre investissement pour le sécuriser ni même d'exer-



cices pour les équipes de secours. Cela aurait coûté trop cher pour les actionnaires de la société gestionnaire, qui préféreraient empocher les bénéfices plutôt que d'investir afin de protéger la vie des usagers.

Alors, maintenant, les autorités ont investi pour améliorer la sécurité. Mais cela n'empêchera pas les nuisances pour les habitants de la vallée de Chamonix ni le danger potentiel que présente un important trafic de camions.

Les 300 millions d'euros

dépensés pour la remise en état du tunnel auraient pu contribuer à mettre en place un système de ferroutage, moyen de transport plus sûr et moins polluant. Mais pour cela, il faudrait que l'intérêt de la population prenne le pas sur celui des actionnaires et des lobbies liés au transport routier. Ce n'est pas de ce gouvernement qu'il faut attendre une telle volonté, qu'il y ait ou non des ministres PCF ou Verts en son sein.

M.L.

Bouygues

Le groupe Bouygues publie ses résultats. Comme d'autres, il a fait de bonnes affaires en 2001. Son bénéfice net, de 344 millions d'euros, progresse de 60 %. Et si ces profits ne résultent pas de sa filiale pour la téléphonie mobile... en difficulté, comme les autres entreprises de ce secteur, ils proviennent de Colas, sa filiale pour les routes, qui travaille pour l'Etat et les collectivités locales. Comme

Stock-options

On aurait pu penser qu'avec le recul de la Bourse, les bénéficiaires des stock-options, ces actions attribuées à tarifs préférentiels par les entreprises à leurs cadres dirigeants, verraient leur plus-value plonger. Pas du tout.

En effet, d'après une étude du quotidien *Le Figaro*, « 2002, s'annonce comme une bonne cuvée. Les 205 plans exerçables actuellement dans les sociétés du CAC 40 doivent générer au total quelque 3 milliards d'euros de plus-value. » Arrive en premier dans ce palmarès la BNP-Paribas avec 600 millions d'euros à répartir entre ses cadres, suivie de TotalFinaElf avec 485,70 millions, Sanofi, Vivendi, Dassault, etc.

Les montants exacts que chacun des bénéficiaires empocheront ne sont pas rendus publics. Mais un seul bénéficiaire peut empocher par plan 2,4 millions d'euros à la BNP et un million d'euros en moyenne par bénéficiaire chez Total. Cela s'ajoute à leur salaire annuel (4,27 millions d'euros pour Messier,

PROFITS BÉTON

quoi, lorsque les capitalistes pleurent parce que cela irait mal pour eux, il n'est pas inutile d'aller voir leur situation globale.

Martin Bouygues a annoncé son intention d'acheter une partie du capital des Autoroutes du Sud de la France, le dernier réseau autoroutier encore aux mains de l'Etat, qui met en vente 49 % du capital, premier temps de la privatisation.

En somme, après avoir fait for-

tune en construisant des autoroutes financées par l'Etat, Bouygues veut maintenant racheter quelques-unes pour une bouchée de pain. Les péages versés par les usagers étaient jusqu'ici censés rembourser la construction des autoroutes, qui a enrichi les patrons du BTP. Ils vont maintenant aller directement grossir leurs profits.

V.G.

LE PACTOLE DES MILLIARDAIRES

PDG de Vivendi, 2,6 millions pour Peberau de BNP-Parisbas, 1,99 million pour Desmarest de TotalFinaElf).

En fait, les possesseurs de ces stock-options sont protégés de toute perte éventuelle après leur attribution à titre préférentiel. Les détenteurs peuvent lever leurs options après trois ou cinq ans, c'est-à-dire décider de vendre leurs actions au cours du jour, lorsque celui-ci est favorable, en empochant la différence avec le prix d'achat, plusieurs années auparavant.

Or, en moyenne, depuis 1995, le cours des actions a été multiplié par 2,2. Pour l'Oréal, la plus-value est même de 500 % pour les plans arrivés à échéance. Dans le cas où les cours ont baissé, et où la plus-value n'est pas assez intéressante, il suffit d'attendre une remontée des cours. Mais des détenteurs de ces stock-options impatients ont trouvé une parade : les entreprises rachètent leurs options et leur en attribuent d'autres à des prix sensiblement inférieurs, ce qui fait dire à un gérant d'une société de conseil :

« Ils gagnent quand les cours ont grimpé et ils continuent à gagner quand les cours baissent. Pour les dirigeants, c'est le beurre et l'argent du beurre. » Une spécialiste que cite *Le Figaro* fait ce commentaire : « Cette année, les dirigeants vont empocher davantage de cash alors qu'il resserrent la vis dans leur groupe, gèlent les salaires ».

Si les gens de ce petit monde des profiteurs le disent eux-mêmes...

Autre privilège des possesseurs de stock-options : la fiscalité. Au lieu d'être taxées à plus de 50 %, comme les revenus des tranches supérieures, les plus-values des stock-options ne l'étaient qu'à 40 % sous Juppé. Fabius, en avril 2000, a encore baissé leur taxation à 26 %, sous prétexte d'aider les « start-up. »

Fabius est une vraie mère-poule pour ces actionnaires... Une poule aux œufs d'or.

Christian BERNAC

Israël-Palestine

Chaque jour un degré de plus est franchi dans l'escalade au Proche-Orient : les victimes se comptent maintenant quotidiennement par dizaines. A plusieurs reprises, les blindés et les soldats israéliens ont pénétré dans les camps palestiniens, procédant au ratissage des populations, à des arrestations par centaines, à des assassinats, à la destruction des habitations.

L'armée d'Israël prétend pourchasser les terroristes, mais le bilan est éloquent : parmi les tués on cite des enfants, une mère de famille, un directeur d'hôpital, des secouristes... Des obus ont été tirés sur l'université de Bethléem. Un médecin français raconte comment les Israéliens ont délibérément pris pour cible une ambulance militaire, tuant l'ambulancier, puis une autre du Croissant-Rouge.

Un journaliste italien a été tué, un autre journaliste blessé.

Sous prétexte de faire la chasse aux terroristes, c'est l'ensemble de la population palestinienne qui est visée et que le gouvernement israélien veut soumettre à la terreur. Ariel Sharon a parlé de « *frapper durement* » les Palestiniens, et même de tuer « *beaucoup de Palestiniens* ». S'il ne tenait qu'à lui, il irait même sans doute encore plus loin dans la répression, jusqu'à provoquer un nouvel exode des Palestiniens, après ceux de 1948 et de 1967, de façon à ce que l'ensemble de la Cisjordanie et de Gaza puissent appartenir totalement à Israël.

LA GUERRE DE SHARON



Quadrillage et ratissage par les troupes israéliennes dans le camp de Balata, en Cisjordanie

D'ailleurs sa politique, continuation de celle des gouvernements précédents, n'est-elle pas de rendre la vie impossible aux Palestiniens dans ce qu'on appelle pudiquement « les Territoires » ? Les vexations incessantes imposées à la population, les contrôles qui durent des heures, l'impossibilité de se rendre dans un hôpital pourtant peu éloigné, et qui a provoqué de nombreuses victimes (non comptées dans les bilans des massacres, mais qui devraient l'être), tout cela, qui dure depuis des années, a-t-il un autre sens que de pousser les Palestiniens au départ ?

LES ISRAÉLIENS VICTIMES DE SHARON

La venue de Sharon au pouvoir, il y a un peu plus d'un an, est apparue comme la fin de tout semblant de négociations. Sharon n'est pas n'importe quel dirigeant. Cet ancien militaire s'est notamment illustré en laissant perpétuer par les milices phalangistes les massacres dans

les camps de réfugiés palestiniens à Sabra et Chatila, lors de l'occupation israélienne au Liban. Il mérite au minimum l'accusation de « complicité de crime de guerre », pour ne pas dire pire. C'est lui qui, dans sa visite provocatrice sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, a servi de facteur déclenchant à ce qu'on a appelé la « seconde Intifada ». C'est cette provocation qui a d'ailleurs facilité son élection, car il a promis qu'avec lui la sécurité des Israéliens allait enfin être assurée.

Mais on n'en est plus à la guerre des pierres. On en est à la guerre tout court. Et le désespoir des Palestiniens a engendré la multiplication des attaques suicides venant de jeunes (mais parfois aussi d'anciens), exaspérés, qui se font sauter au milieu d'Israéliens, parfois militaires, le plus souvent civils. Et ces attentats aveugles, qui tuent n'importe qui, démontrent aux Israéliens que la politique de Sharon ne leur apporte

rien, et aussi pour ne pas avoir à se conduire comme les soldats d'une armée d'occupation.

Mais il existe une autre partie de l'opinion israélienne qui bascule de plus en plus vers l'extrême droite et qui voudrait non seulement poursuivre la politique de Sharon, mais même aller au-delà. Et eux reprochent à Sharon de n'oser pas dire publiquement qu'il faut « chasser les Arabes » !

Ainsi deux ministres représentant deux petits partis d'extrême droite ont claqué la porte en qualifiant Sharon de « défaitiste » lorsque ce dernier a déclaré qu'il allait laisser un tout petit peu plus de liberté à Arafat !

VERS DE NOUVELLES NÉGOCIATIONS ?

Devant la situation de plus en plus explosive, le gouvernement américain s'est senti obligé, sinon de faire quelque chose, du moins de faire semblant. Les Etats-Unis soutien-

nent Israël, mais à un point tel que le discrédit de Sharon dans le monde finit par rejaillir sur George Bush. Ce dernier a donc décidé d'envoyer – de réenvoyer plus exactement – un émissaire, le général Anthony Zinni. Et c'est pour cela que Sharon a fait un petit geste à l'égard d'Arafat (tout en renforçant la répression sur le terrain !).

Mais de quoi Zinni viendra-t-il discuter ? Les dirigeants américains, qui affectent d'être si légalistes, pourraient se contenter de demander l'application de certaines résolutions de l'ONU, en accordant un État aux Palestiniens et en démantelant des colonies juives. Mais ce n'est pas cela qui sera à l'ordre du jour, mais plus probablement un certain rapport Trenet et un certain rapport Mitchell, qui énuméraient les conditions nécessaires... à une relance des négociations. Il est aussi question du plan formulé récemment par le roi d'Arabie Saoudite et proposant la reconnaissance d'Israël par l'ensemble des Etats arabes en échange de l'évacuation des Territoires.

Mais les Israéliens sont passés maîtres dans l'art de faire durer les négociations et de les enterrer au bout, comme ce fut le cas pour les interminables – et vaines – discussions pour l'application des « accords d'Oslo ». Et il est possible que Sharon compte reprendre la comédie des négociations, en les faisant traîner en longueur, sans relâcher en quoi que ce soit la pression de l'armée israélienne sur le terrain.

La seule issue à cette situation inextricable serait d'en finir avec la politique suicidaire que Sharon, avec la complicité des dirigeants travaillistes qui participent à son gouvernement, impose en Israël. Et cela dépend, avant tout, en plus de la détermination des palestiniens, de l'opposition à la guerre qui se fera jour dans la population israélienne elle-même.

AFGHANISTAN

Lancée le 1^{er} mars pour « nettoyer le dernier carré taliban », selon les propos du haut commandement américain, l'opération « Anaconda » n'est toujours pas terminée. Le bombardement des montagnes où ce « dernier carré » était censé avoir trouvé refuge continue et, même si une partie des troupes américaines qui se trouvaient sur le terrain ont été ramenées sur Kaboul, d'autres troupes, afghanes celles-là, ont été appelées en renfort.

Mais déjà ce « dernier carré » n'en serait plus un. D'autres foyers de résistance seraient apparus, non plus dans une, mais dans quatre provinces de la région à dominante pach-toune, située le long de la frontière nord-est avec le Pakistan. A ce propos, le gouvernement mis en place par les USA à Kaboul parle non seulement de tentatives de regroupement des forces talibanes, mais même d'un « soulèvement » imminent. Et d'ores et déjà 5 000 soldats gouvernementaux seraient en route vers les provinces en question, pour faire face à la menace.

On ne peut que se demander d'où sortent tous ces talibans (que les officiels américains continuent d'ailleurs à considérer comme des combattants étrangers, membres d'Al-Qaïda, pour justifier la « nécessité » de les anéantir) et où ils ont bien pu disparaître au cours des mois écoulés, depuis que Bush et ses généraux ont proclamé leur victoire « définitive » sur le régime taliban.

De là à penser que ces « talibans », dont on dit qu'ils sont au

bord de la révolte, pourraient bien n'être que des alliés (ou des ralliés) d'hier, il n'y a qu'un pas. Car la mise en place du régime de Kaboul a laissé beaucoup de monde sur la touche, en particulier parmi les chefs de guerre pach-tounes, qui ne tenaient pas forcément à jouer un rôle dans le nouveau pouvoir central intronisé par les USA, mais qui, en revanche, tenaient par-dessus tout à conserver un pouvoir sans partage sur leurs fiefs respectifs. Or leurs rivaux tadjiks, qui dominent aujourd'hui le régime de Kaboul grâce à leur suprématie militaire, ont su profiter de la défaite du régime taliban pour étendre considérablement l'emprise territoriale de leur pouvoir, bien au-delà du nord du pays où ils étaient cantonnés jusqu'alors. Et aujourd'hui, certains chefs de guerre pach-tounes pourraient avoir tout lieu de

craindre que les nouveaux maîtres de Kaboul ne réintègrent jalousement les positions qu'ils ont occupées, en comptant sur la force de frappe américaine pour les y aider.

D'autant que la perspective d'une « loya jirga », cette assemblée traditionnelle de notables représentative de tous les clans, dont les accords de Rome avaient prévu la convocation afin justement de permettre un règlement général des différends territoriaux sans faire de laissés-pour-compte, semble aujourd'hui s'être perdue dans le fracas des B52. En tout cas, plus personne n'en parle, ni les dirigeants américains, qui se moquent pas mal de savoir si le régime en place bénéficie de l'assentiment de tous les chefs de clans, pourvu qu'il sache se maintenir en place, au besoin



Un blessé américain évacué.

F.R.

Tunisie

Nous recevons un appel du Comité national de soutien à Hama Hammami, revenant sur l'arrestation du principal dirigeant du Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie. Celui-ci, pour protester contre les conditions inhumaines de sa détention, a entamé une grève de la faim, le 26 février dernier, à laquelle participe également, à l'extérieur de la prison, la compagne de l'un des camarades de Hammami.

« Samedi 2 février 2002, dans des conditions de violence

policière extrême, au sein du même tribunal de première instance de Tunis, trente secondes seulement ont suffi pour condamner Hama Hammami et Samir Taamallah à 9 ans et 3 mois d'emprisonnement, Abdeljabbar Maddouri se voyant en outre infliger, en son absence, deux années supplémentaires, pour des chefs d'inculpation qui demeurent ignorés. Ammar Amroussia, lui aussi condamné par contumace en 1997 dans une autre affaire à 2 ans et 9 mois de prison, et réapparu le même jour après cinq ans de vie en clandestinité, a été violemment agressé puis

arrêté en fin de journée à sa sortie de tribunal. »

Par ailleurs, le même comité dénonce le fait que « les conditions dans lesquelles se trouvent incarcérés Hama Hammami (...) et ses trois camarades (...) sont inhumaines et contraires à la loi et à toutes les conventions internationales en matière de détention des prisonniers en général, et des prisonniers d'opinion, en particulier. Alors que Abdeljabbar Maddouri et Samir Taamallah dorment à même le sol, dans des chambres de plusieurs centaines de prisonniers de droit commun, limités jusque dans le droit

d'uriner, Hama Hammami, atteint de sinusite et de tachycardie, est confiné dans une cellule de 6 m², continuellement enfumée et occupée par trois prisonniers de droit commun condamnés à de lourdes peines ». Par ailleurs, les droits de visite des avocats ou des amis des prisonniers sont refusés.

Le Comité national de soutien appelle les mouvements associatifs, les organisations politiques, en Tunisie mais aussi dans le reste du monde, à exprimer leur protestation et leur solidarité auprès des représentations consulaires tunisiennes en France.

À la télévision

Longtemps niée ou minimisée, la pratique de la torture durant la guerre d'Algérie commence seulement, quarante ans après la fin de la guerre, à être reconnue – et encore, comme si elle n'avait été qu'une pratique exceptionnelle. La série de documentaires que FR3 a diffusée les 4, 5 et 6 mars a démontré que la torture a été pratiquée sur une large échelle et de façon à peu près systématique.

Ces émissions ont montré, avec des images parfois insoutenables, ce que furent les méthodes de répression pratiquées par l'armée française de 1954 à 1962 en Algérie. En fait, la torture, de multi-

ples façons, a été employée sur des milliers de prisonniers algériens, des civils, des hommes, des femmes, des enfants, sous prétexte de leur faire avouer leurs liens avec les militants nationalistes du FLN ou d'obtenir des informations. Ce que l'Etat français présentait longtemps comme une suite de simples « opérations de maintien de l'ordre » fut une guerre féroce menée contre le peuple algérien. Tous les moyens, y compris les plus abominables, furent utilisés pour faire payer le plus cher possible son indépendance au peuple algérien.

La pratique des atrocités démontre la plupart de ceux qui y furent confrontés, quand elle ne transformait pas ceux qui participaient ou étaient témoins de tortures en bourreaux cyniques. Les nombreux

témoignages qui constituaient l'essentiel des émissions en donnaient autant d'illustrations. Que ce soit des professionnels de la torture comme Aussaresses qui, une nouvelle fois, faisait au petit écran l'apologie de ses exactions, ou des Massu et Bigeard, qui encadraient les jeunes appelés, l'armée reçut carte blanche du pouvoir politique pour lutter par tous les moyens contre le FLN et terroriser l'ensemble de la population algérienne : ce furent, outre la torture, les liquidations de prisonniers, les viols, les massacres de populations civiles, y compris femmes et enfants, les villages brûlés au napalm, les déplacements en masse de populations regroupées dans des camps.

A partir de 1956, l'envoyé spé-

cial en Algérie du gouvernement du socialiste Guy Mollet, Robert Lacoste, donna toute liberté aux militaires. A partir de 1958, de Gaulle déclara qu'il fallait que la torture cesse, mais il ne fit rien pour l'empêcher. Tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont ainsi couvert l'emploi de la torture et les exactions de l'armée en Algérie.

Dans cette série d'émissions, le réalisateur, Patrick Rotman, a accumulé des documents éloquentes sur les crimes de l'armée française en Algérie, documents d'époque appuyés par des interviews actuelles des protagonistes. La responsabilité des gouvernements français, comme des militaires, apparaît accablante, injustifiable. Ces émissions permettaient de montrer, en particulier aux générations qui

n'ont pas vécu cette période, ce qu'était la politique d'une puissance coloniale dite démocratique et le rôle qu'y jouait son armée comme instrument de cette politique.

Au cours du débat final, on a pu voir des militaires français de l'époque, notamment le général Schmitt, nier avec aplomb qu'il y ait eu usage massif de la torture, armés encore aujourd'hui de toute leur bonne conscience de soudards, habitués à être du côté du manche et à massacrer sans se poser de questions.

Malheureusement, leurs tentatives pour se justifier étaient, dans une certaine mesure, facilitées par la volonté de Rotman de renvoyer dos à dos les militaires français et les combattants du FLN (qui certes usait souvent lui aussi de méthodes

odieuses, du même type que l'armée coloniale). Ne pas vouloir choisir entre les oppresseurs du peuple algérien et ceux qui luttaient pour se débarrasser de la tutelle coloniale revenait à les mettre sur le même plan, avec l'excuse facile qu'il y avait des atrocités des deux côtés ; en oubliant que celles de l'armée coloniale étaient celles d'une grande puissance disposant de moyens modernes, imposant sa tutelle et exploitant sans vergogne l'Algérie depuis plus d'un siècle, en ayant fait connaître au pays les massacres, les exactions et l'injustice la plus criante.

Michel ROCCO

LES TORTURES DE L'ÉTAT FRANÇAIS, PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

La Poste - Beauvais (Oise)

NON AU LICENCIEMENT DE NOTRE COLLÈGUE !

Après la grève du jeudi 21 avril contre le licenciement d'un collègue que projette la direction de La Poste à Beauvais (voir LO n° 1753), la mobilisation continue, avec la participation active d'une quinzaine d'entre nous.

Ce projet de licenciement, pour une altercation comme il y en a bien souvent au Centre de Distribution du Courrier, nous est en effet resté en travers de la gorge. La pétition que la CGT a fait circuler a été signée par tous les collègues, sauf deux irréductibles. Elle circule aussi dans les autres centres de distribution et bureaux de poste du département, où elle aurait déjà recueilli 500 signatures (sur 3000 postiers).

Une deuxième pétition destinée au public a été très largement signée sur les tournées où notre collègue est connu, en particulier par les commerçants, dont plusieurs ont tenu à apposer leur cachet. Elle circule aussi dans certaines entreprises de Beauvais. Nous l'avons fait signer aussi devant plusieurs bureaux de poste de la ville. Cela a été l'occasion pour les facteurs des quartiers avoisinants de discuter avec de nombreuses personnes des condi-

tions de travail de La Poste, mais aussi de bien des entreprises, chacun citant des cas d'exploitation ou de licenciement comparables.

Tout le centre de distribution ainsi que les bureaux et les voitures de La Poste sont recouverts d'autocollants de protestation.

Ayant pu vérifier que la direction avait pour le moins chargé le dossier de notre collègue pour mieux pouvoir le licencier, nous avons décidé aussi d'exiger de voir nos propres dossiers. Cela est autorisé et 67 d'entre nous ont donc rédigé une demande dans ce sens. Les demandes ont été apportées, collectivement, vendredi 8 mars, à la direction de la Recette Principale.

Là, le directeur, descendant de sa grosse berline rutilante avec chauffeur, a confirmé qu'il maintenait sa demande de licenciement, et que le cas de notre collègue serait tranché par la Commission Consultative Paritaire le 5 avril.

Cela nous laisse trois semaines devant nous. Si la direction de La Poste semble décidée à faire un exemple, nous le sommes tout autant à vouloir l'en empêcher.



LA POSTE - Centre de Tri JJ Bosc (Bordeaux)

PAS DE DIVISION FACE À LA SANCTION !

Le centre de tri postal JJ Bosc à Bordeaux regroupe 680 travailleurs dont 90 contractuels. Les contractuels sont parmi les plus jeunes et c'est sur eux que s'exerce la plus grande pression de la direction.

Fin février, le principal responsable du service de nuit est venu demander à un contractuel, « comme un service », de faire un travail qui ne le concernait pas. Notre collègue a naturellement refusé et, le lendemain, il a été sanctionné avec une demande d'explication totalement injustifiée.

En apprenant cela à la pause,

l'ensemble des 109 travailleurs de nuit se sont regroupés pour demander des comptes à ce cadre et pour exiger de lui qu'il retire cette sanction. Devant l'obstination provocante de ce dernier, nous avons été 83 à ne pas reprendre le travail et comptés en grève à 3 h du matin pour l'ensemble de la vacation. A un moment de notre protestation, ce cadre nous insulta, nous qualifiant de « moutons » parce que nous étions d'accord avec l'attitude des organisations syndicales ! Alors, refusant de nous laisser tondre, nous avons quitté notre service à 5 h 30, en bêlant ostensiblement !

Deux jours plus tard, il y eut une nouvelle assemblée générale car le responsable était revenu à la charge pour que notre camarade contractuel réponde à la demande d'explication. Devant l'obstination de la direction, l'ensemble des collègues a refusé de reprendre le travail... jusqu'à ce que le chef de centre désavoue son cadre et déchire lui-même la sanction.

En imposant ce recul à la direction, nous avons démontré que la solidarité entre titulaires et contractuels n'est pas un vain mot !

Sommet de Barcelone :

TOUS D'ACCORD POUR PRIVATISER LES SERVICES PUBLICS

Les 15 et 16 mars devait avoir lieu à Barcelone le sommet des chefs d'Etat européens. Ceux-ci devaient notamment y discuter de la libéralisation des services publics, chemins de fer, électricité, services postaux, et de l'assouplissement des protections sociales, considérées comme des « freins à l'emploi ».

Sur tous ces problèmes, les gouvernements européens sont d'accord pour l'essentiel. Ils ont depuis longtemps engagé une politique d'ouverture des services publics au privé, chacun pour leur propre compte, sans avoir besoin des institutions européennes. En France par exemple, dans le domaine des communications, c'est en 1991 que le ministre socialiste Paul Quilès a ouvert la voie en séparant La Poste de la branche des télécommunications, qu'il destinait à une privatisation

accélérée. Cette politique correspond partout au même désir d'offrir aux grands trusts privés un nouveau champ de profits, et de récupérer des dizaines de milliards d'argent frais, que l'Etat pourra reverser aux capitalistes sous forme de subventions diverses.

S'il y a discussion entre les autorités des différents pays européens, c'est uniquement sur le rythme auquel doit intervenir cette ouverture au privé. Tous sont d'accord pour une libéralisation quasi totale à l'horizon d'une dizaine d'années. Mais d'ici là, certains voudraient aller plus ou moins vite.

Ainsi, pour les services postaux, le débat porte uniquement sur les paliers qui vont permettre d'ouvrir une part toujours plus grande du courrier à la concurrence. En décembre 2000, au Parlement européen, les députés liés au gouvernement français ont « défendu » le service public... en

proposant d'étendre la concurrence à tout le courrier de plus de 150 g, au lieu de 350 g auparavant. Ils présentaient cela comme du réalisme, face à une proposition de la Commission européenne d'abaisser directement le seuil à 50 g.

Pour l'énergie, le gouvernement français se déclare pour une « ouverture maîtrisée et progressive des marchés électriques et gaziers ». Aujourd'hui, la concurrence, décidée au niveau européen depuis des années, n'est appliquée en France que pour les très gros usagers, qui représentent quand même un tiers du courant. Le reste, les petits usagers, relève toujours du monopole de l'EDF. Ce n'est apparemment qu'une question de temps. EDF est toujours une société d'Etat, mais jusqu'à quand ? La droite comme la gauche prônent sa privatisation. Fabius et Strauss-Kahn en sont même déjà à vendre sa peau

avant de l'avoir privatisée, le premier déclarant que l'Etat devra garder plus de 50 % de son capital, alors que le second affirme que ce seuil « n'est pas inscrit dans le marbre ».

Tous ceux qui vont se réunir à Barcelone ont, vis-à-vis des travailleurs, les mêmes objectifs. Dans ces sommets européens, les dirigeants français aiment à se faire passer pour les défenseurs d'un « service public à la française » face aux « ultra-libéraux » que seraient Blair, Aznar ou Berlusconi. Ils aiment aussi apparaître plus attachés aux « objectifs sociaux », quitte à faire un peu de cinéma. Elisabeth Guigou, en avant-première, vient ainsi de refuser à Bruxelles un texte espagnol, en déclarant fièrement : « Je refuse l'idée que nous devons demander aux personnes d'accepter n'importe quel emploi ». Il faut le faire, quand on est la ministre du PARE !

Mais, l'hypocrisie en plus, la

politique des dirigeants français, tout comme celle de leurs homologues des autres pays, vise à démanteler les protections sociales. Quant au fait qu'ils jugent préférable de prendre un petit peu plus de temps pour livrer les services publics au privé, cela n'en fait pas pour autant leurs protecteurs. Partout, qu'elle ait été rapide ou plus étalée dans le temps, cette privatisation s'est faite au détriment des usagers, en augmentant les prix et en diminuant la qualité du service. Les travailleurs de ces secteurs ont payé un lourd tribut, par des licenciements massifs et l'aggravation de leurs conditions de travail. Les seuls à qui ces opérations ont profité, ce sont les capitalistes qui ont trouvé là l'opportunité de mettre la main sur de nouvelles sources de profit. Ce sont eux que défendent aussi bien Chirac et Jospin que Blair, Aznar ou Berlusconi.

Daniel Mescla

LE TRAFIC POSTAL LIVRÉ AUX CAPITALISTES ?

Dans le trafic postal, comme dans les télécommunications et l'énergie, certains rêvent d'une libéralisation accrue. Cela fait déjà plusieurs années que les entreprises de messagerie, qui se sont déjà taillé une grosse part dans le marché des colis expédiés par les entreprises, lorgnent sur celui du courrier. Depuis des années, la Commission de Bruxelles cherche, tout comme les gouvernements européens, à libéraliser le trafic postal.

Vers une libéralisation du trafic postal

C'est en effet un très gros marché. Rien qu'en France, le courrier représente 10 milliards d'euros par an.

Certains pays ont déjà complètement libéralisé le courrier. C'est le cas de la Suède. Il reste à la poste ce qui ne rapporte pas, et celle-ci est

devenue très déficitaire. Les usagers paient le timbre 70 % plus cher (0,86 euros, soit 5,65 F) ; les tarifs diffèrent selon les zones géographiques ; le nombre des bureaux est passé de 1934 à 922. Les bureaux disparaissent dans les zones rurales et les retraités doivent aller aux stations-service pour percevoir leur pension. 25 % des emplois ont été supprimés en huit ans. Dans d'autres pays, on s'achemine à grands pas vers une privatisation.

Les capitalistes du trafic postal sont intéressés par le courrier des entreprises, par l'acheminement dans les grands centres urbains, mais pas par la lettre à 0,46 euros (3F) qu'on achemine dans un petit village, ni par les différentes missions dites de « service public » de La Poste, en particulier l'ouverture de nombreux bureaux de proximité. La Poste française garde ainsi 17 000 bureaux, dont beaucoup en

zone rurale, bureaux qui jouent un rôle social évident, mais ne sont pas « rentables » du point de vue capitaliste. Quand entreprises et gouvernements réclament une libéralisation accrue en invoquant le « choix » des usagers, ce sont des hypocrites : une « libéralisation » se traduirait peut-être par une baisse des tarifs pour les entreprises, mais en tout cas au prix d'une dégrada-

tion du service pour les particuliers. En particulier, c'en serait fini du prix unique du timbre, et plusieurs milliers de bureaux fermentaient.

Des postes privatisées ?

Jusqu'à présent, aucune poste n'est devenue complètement privée en Europe, mais c'est en bonne voie, si on peut dire. Les plus gros

ses postes européennes, la poste allemande et la poste néerlandaise, sont désormais cotées en Bourse. En dix ans, la poste allemande a supprimé 140 000 emplois, et voudrait rémunérer ses postiers au rendement personnel. La poste néerlandaise veut fermer la moitié de ses bureaux. La poste anglaise est toujours, formellement, une entreprise contrôlée à 100 % par l'Etat, mais a autrement tous les attributs d'une entreprise privée, ce qu'elle devrait devenir prochainement. Sous l'égide du gouvernement Blair, rebaptisée « Consignia », elle a annoncé en décembre dernier 30 000 suppressions d'emplois (sur 200 000). Elle veut également se débarrasser des 4 000 chauffeurs qui conduisent ses camions, en en faisant des artisans à leur compte, ainsi que de 3 000 bureaux de poste en zone rurale.

Michel Bondelet

Les capitalistes du colis

UPS, FedEx, TNT, DHL sont les leaders du marché mondial des colis. Ces entreprises sont parfois gigantesques, à l'image d'UPS, dont le chiffre d'affaires en fait la 10^e entreprise mondiale, et qui possède autant d'avions qu'une grande compagnie aérienne. Toutes exploitent leurs salariés jusqu'à la corde, ce

contre quoi s'étaient rebiffés les quelque 200 000 chauffeurs-livreurs américains d'UPS en 1997.

Si les principaux groupes sont américains ou allemands, Chronopost n'est pas en reste. Filiale à 100 % de La Poste, Chronopost n'emploie que des salariés de droit privé.

ET LA POSTE EN FRANCE ?

Jusqu'à présent, La Poste se défend de vouloir toute libéralisation. Le PDG de La Poste, le socialiste Martin Vial, récuse également toute idée de changement de statut, qui serait une première étape vers une privatisation à terme. Mais tout montre que la direction et le gouvernement s'y préparent. Et La Poste se comporte de plus en plus comme une entreprise privée. Cela se manifeste sur tous les plans.

D'une part, l'entreprise recrute de plus en plus de contractuels, et de moins en moins de fonctionnaires. Les concours de recrutement sont rares (moins d'un par an). Depuis 1985, 47 000 emplois de fonctionnaires ont été supprimés, et plus du quart des salariés de La Poste sont maintenant des contractuels (90 000 sur 310 000). Trois quarts des nouveaux embauchés le sont maintenant sous des contrats de droit privé. Moins payés, ils sont également plus vulnérables. Même pour les fonctionnaires, la pression sur les facteurs s'est accentuée. Dans certains bureaux, des facteurs ne sont pas titularisés à l'issue de leur année de stage. Pour certains, la titularisation est reportée, d'autres sont purement révoqués.

La charge de courrier par facteur a été considérablement accrue. Contrairement à une idée reçue, le courrier électronique ne fait pas diminuer le trafic postal. Chaque année, le nombre de plis augmente de 5 à 7 %, et les effectifs stagnent. Chaque facteur achemine donc un volume croissant. La direction accroît également la pression pour que la publicité adressée soit acheminée dans les meilleurs délais, au détriment du courrier. Brimades, sanctions, harcèlement moral se banalisent dans bien des bureaux.

La Poste cherche également à se débarrasser de bureaux en zone rurale, qu'elle juge non rentables. Pendant l'été, de plus en plus souvent, le postier en vacances n'est pas remplacé. A l'été 2001, cela avait provoqué un tollé. La Poste jumelle des bureaux (un seul chef d'établissement pour plusieurs bureaux). Elle restreint les heures

d'ouverture, parfois déjà réduites : rien que dans le département de la Seine-Maritime, cela concerne 43 bureaux. Elle développe les agences communales (la mairie prend en charge les frais de personnel et les locaux) : il y en a déjà 1000. Et, dernier projet, évoqué par *Ouest-France*, et testé dans neuf départements : le « Relais service postal ». Au lieu de l'agence, un commerçant (tabac, boulangerie) assure l'activité postale. Le problème pour la direction est qu'usagers et postiers protestent contre ce démantèlement orchestré. C'est tant mieux, car seules des luttes arrêteront cette politique.

Autre terrain sur lequel La Poste cherche à évoluer : elle voudrait devenir une véritable banque. La Poste est l'établissement financier de 27 millions de personnes, surtout des personnes âgées et des familles populaires, situées dans des zones rurales ou dans des quartiers difficiles où le secteur bancaire est peu présent. Les prestations sociales sont souvent versées sur un CCP, notamment pour tous ceux que les banques refusent, car ils sont trop pauvres. La Poste voudrait se débarrasser de cette image de « banque des pauvres et des vieux », comme disent avec mépris ses dirigeants. Elle voudrait garder ses clients plus fortunés, en offrant toute la gamme de services d'une banque (prêts à la consommation, etc.). Elle veut également disposer de fonds propres plus importants ; c'est ainsi qu'en 2001, une loi a autorisé La Poste à vendre son patrimoine immobilier. En général, elle loue ensuite les locaux cédés, sauf les foyers pour facteurs, qu'elle cherche à fermer. Elle a également cédé son parc de 60 000 véhicules à des sociétés privées, auxquelles elle loue maintenant les mêmes véhicules ! La Poste investit beaucoup à l'étranger, cherchant ainsi à se positionner pour être une multinationale du trafic postal ; elle rachète des entreprises ou des parts de capital, et se vante maintenant de posséder 200 sociétés dans 15 pays.

Bref, derrière les phrases ron-



Pendant que les usagers font des queues à n'en plus finir, les employés voient leurs conditions de travail aggravées

flantes sur le service public, La Poste veut se transformer en banque, elle veut ouvrir son capital. Cela passe par un changement de statut, remis à après la présidentielle, car les dirigeants redoutent la réaction des 310 000 postiers. Mais socialistes et partis de droite ont les mêmes objectifs. En octobre dernier, les ministres européens se sont mis d'accord pour livrer à la concurrence les plis de plus de 100 g (au lieu de 150 g) dès 2003, ceux de plus de 50 g en 2006, en vue d'une libéralisation totale en 2009. Le ministre français, le socialiste Christian Pierret, a jugé l'accord « extrêmement satisfaisant ». Le projet devait encore passer au parlement de Strasbourg. Mais seules les luttes des postiers et les réactions des usagers pourront mettre un coup d'arrêt à cette politique.

M.B.



AXA
UAP

APRÈS LA FUSION AXA SE DÉBARRASSE DE MILLIERS DE SALARIÉS

En quelques années, AXA, qui se vante régulièrement de ne pas supprimer d'emplois, s'est débarrassée de 4 800 commerciaux (ceux qui vendent des assurances en faisant du porte-à-porte). Certains d'entre eux ont créé une Association des victimes de la fusion AXA-UAP (AVIF) pour dénoncer les méthodes employées par AXA.

A la télévision, des cadres responsables ont raconté comment la direction, après avoir transformé les contrats de travail des commerciaux pour diminuer la rémunération des contrats, leur avait demandé de « nettoyer » leur secteur en diminuant l'effec-

tif de moitié. Comment ? En isolant le salarié, en lui donnant des moyens insuffisants et en lui fixant des objectifs impossibles à atteindre. Après quoi le cadre « nettoyeur » n'avait plus qu'à négocier son propre départ « volontaire », moyennant une indemnité conséquente (un million de francs par exemple).

Il y a eu ainsi 2 100 licenciements individuels pour « insuffisance de production » et 1 800 démissions. Au total, en intégrant les embauches intervenues depuis, le réseau de commerciaux ne comptait plus que 4 272 salariés en 2000, contre 7 605 au moment de la fusion.

Il faut dire aussi que la

« transformation » des contrats qui était à la base de cette arnaque s'est faite avec l'aval de quatre syndicats (CGT, CFDT, CGC et CFTC), qui ont signé l'accord autorisant cette manœuvre – seuls FO et l'UDPA, un syndicat d'entreprise issu de la CFDT et implanté chez les commerciaux, s'y sont opposés. Tout devait être fait au « volontariat ». Mais aujourd'hui 95 % des salariés restants ont changé de contrat de travail et l'immense majorité de ceux qui ont refusé ne font plus partie de l'effectif.

Selon AVIF, AXA aurait ainsi économisé près de deux milliards de francs de « plan social ». Enfin, pas tout à fait, car de nombreux salariés (environ 500) sont par la suite allés devant les Prud'hommes. La plupart des procédures sont en cours. Certaines ont déjà atteint le stade de l'appel et la direction a été condamnée dans la majorité des cas. Ainsi, elle a été condamnée dernièrement à verser 152 000 euros à un ancien salarié. Et ce n'est pas fini !

Correspondant LO

Potasse
d'Alsace

LA COLÈRE MONTE DE LA MINE

Cela fait de longs mois que les mineurs de potasse manifestent chaque semaine. Plusieurs ministres ou députés en ont déjà fait les frais. Les mines devant fermer en 2003, les mineurs veulent bénéficier de la retraite à 50 ou 55 ans et d'une retraite égale à 80 % du salaire, quelle que soit la situation des uns ou des autres. En effet, suivant l'âge et le temps de travail à la mine, les situations sont très variées et certains devraient travailler dix ans de plus après 2003.

La date de 2003 se rapprochant et les pouvoirs publics ne cédant que peu et avec une lenteur remarquable, les manifestations régulières ont pris de l'ampleur ces derniers temps, la colère commençant à gagner les mineurs qui voient le temps passer et rien, ou presque, se passer. Ainsi un représentant des mineurs, à la tête de 300 d'entre eux, a dans un premier temps averti les députés de la région que, si les pouvoirs publics ne faisaient rien, ils risquaient d'avoir des élections agitées. Puis 450 mineurs ont manifesté mardi 5 mars devant la sous-préfecture de Mulhouse, avant de se rendre à un rendez-vous avec le député-maire de Mulhouse Jean-Marie Bockel.

Celui-ci ayant fait faux bond, c'est le député suppléant qui a tenté d'éconduire les mineurs en fermant la mairie et en les prenant de haut. Peut-être avait-il en mémoire ce qui était arrivé il y a

quelque temps à un autre député-maire du bassin potassique, qui avait vu le mobilier de sa mairie déménagé sur la chaussée. Quoi qu'il en soit, mal lui en a pris, puisqu'il a été arrosé d'une avalanche de noms d'oiseaux. Puis, par la simple pression de la foule, les portes de la mairie ont cédé et les mineurs se sont retrouvés dans le bâtiment, malgré la présence des policiers, emportés dans le mouvement.

L'assistant parlementaire du député, deux adjoints, dont le député suppléant, se sont plaints d'avoir été bousculés, sinon d'avoir reçu des coups. Le premier adjoint a prétendu que ses lunettes avaient volé et avaient été cassées. Ils ont menacé de porter plainte pour coups et blessures. Ils ne sont par contre guère émus par le fait que des hommes qui ont passé plus de vingt ans à la mine dans les pires conditions de travail, et qui n'ont pas d'autre formation, soient peut-être obligés, à 46 ou 47 ans, d'en reprendre pour dix ans de travail supplémentaire. Ils ne portent pas plainte parce que des veuves de mineurs, et elles sont nombreuses, sont condamnées à vivre avec moins de 3000 F par mois. Pour des lunettes peut-être cassées, oui ; pour des vies de travailleurs brisées, non.

Correspondant LO



Concertation lors de la fusion : comment pousser dehors des salariés au moindre frais ?

Ménilon/GAMMA

Groupe
«Le Parisien»

LES LICENCIEMENTS NE PASSENT PAS

L'été dernier, le groupe de presse «Le Parisien» avait tenté, par un coup de force, de contourner les NMPP, qui ont le monopole de la distribution de la presse quotidienne nationale, en créant une société (SDVP) pour distribuer son quotidien.

La mobilisation des travailleurs de la presse avait contraint le PDG Amaury à revenir dans le rang, en faisant de SDVP une filiale des NMPP.

Les salariés de SDVP, surexploités (salaire moyen 385 euros, c'est-à-dire 2 500 F, car beaucoup n'ont que le choix du temps partiel), travaillent bien souvent au coude-à-coude avec ceux des NMPP qui, eux, membres du syndicat du Livre CGT, bénéficient de conventions bien supérieures. L'émulation s'est faite dans le bon sens et les travail-

leurs de SDVP réclament donc des conditions identiques à ceux des NMPP, ces derniers, ainsi que les ouvriers du Parisien, les soutenant activement.

Et voilà que, lors d'un rassemblement devant les grilles du Parisien, la direction a lâché les vigiles et leurs molosses contre les travailleurs. Cette provocation grossière a débouché sur 32 procédures de licenciement à SDVP et 6 au Parisien. Tous sont militants CGT. Depuis, grâce aux mobilisations, la direction est redescendue à 17 licenciements, mais en les choisissant parmi les futurs candidats aux prochaines élections professionnelles.

La direction du groupe Amaury joue la provocation, elle risque fort d'être entendue. Il est hors de question d'accepter ces licenciements et la solidarité s'organise en conséquence.

Journaux gratuits :

PAS « GRATUITS » POUR TOUT LE MONDE

Le syndicat du Livre CGT continue d'empêcher la sortie des exemplaires du journal gratuit Metro. Il reproche au groupe suédois qui édite ce quotidien de ne pas respecter les conventions de la Presse, en faisant imprimer et distribuer les exemplaires en dehors des règles de la profes-

sion.

Les éditeurs de la presse quotidienne nationale et régionale se disent opposés à la diffusion de journaux gratuits, parce qu'ils constitueraient à leurs yeux une concurrence déloyale propre à les déstabiliser, en détournant une partie de leurs lecteurs et surtout

en asséchant leurs recettes publicitaires. Mais en même temps ils observent avec intérêt cette expérience qui, si elle aboutit, démontrerait qu'il est possible de sortir un quotidien en sous-payant les salariés et en se débarrassant de règles syndicales et de conventions collectives qu'ils jugent trop contraignantes. Et d'ailleurs un certain nombre d'entre eux ont des projets de quotidiens gratuits dans leurs cartons.

Les ouvriers du Livre continuent donc d'être très mobilisés. Chaque jour ils interceptent les « gratuits » et interpellent les éditeurs de presse pour que ces derniers cessent leur hypocrisie et pour obliger les éditeurs suédois à se plier aux conditions imposées par les travailleurs du Livre.

Des manifestants du Livre CGT répendent sur la chaussée des exemplaires de Metro à Paris.



AFP

Hôpitaux publics

LA JOURNÉE DE MANIFESTATION DU 12 MARS

Mardi 12 mars, 5 000 hospitaliers ont défilé à Paris contre les 35 heures à la sauce Guigou. Il s'agissait essentiellement de manifestants venus de villes de province, 600 de Lyon, 400 de Clermont-Ferrand, 300 de Rennes, 100 d'Angers, 50 de Rouen, par exemple. La CGT apparaissait moins présente que dans les précédentes manifestations.

Comme c'est devenu traditionnel depuis octobre 2001, les fédérations syndicales CGT, FO, SUD, CFTC, non signataires du protocole Guigou, appelaient ce jour-là à une « journée nationale d'initiatives régionales, départementales et locales, avec notamment une manifestation à Paris ». La fédération CGT appelait en même temps, sur le même tract, à la journée du 14 mars pour le service public. Quant au secteur de l'action sociale, il avait été appelé à une journée revendicative le 7 mars. Depuis six mois, la protestation reste éparpillée, échelonnée, les uns commençant quand les autres se lassent, hôpital par hôpital. Devant les grèves qui éclataient à travers le pays en décembre et janvier, les fédérations avaient déposé un préavis de grève reconductible, mais sans chercher à la propager ni à lui donner un objectif clair, ni même à faire converger les luttes existantes.

Pourtant, face à la politique gouvernementale qui se traduit par un manque de postes rendu encore plus criant par l'introduction des pseudo-35 heures, le mécontentement est profond dans les hôpitaux. Il serait grand temps de parvenir à une lutte d'ensemble du personnel hospitalier pour imposer au gouvernement des embauches massives et immédiates.

Le ministère de la Santé prétend que presque tous les hôpitaux sont parvenus à des « accords locaux » sur les 35 heures. Il s'agit en fait des textes réglementaires nationaux, le protocole de Guigou et ses décrets d'application, auxquels les directions d'établissement apportent quelques retouches qui n'évitent ni la flexibilité, ni la surcharge de travail faute d'embauche.

Il y a donc autant de raisons de refuser de signer les textes locaux que le texte national, quoi

qu'en disent les fédérations syndicales. Dans les hôpitaux qui essayent de lutter, par exemple à Edouard-Herriot à Lyon, on entend des hospitaliers combattifs reprocher aux fédérations CGT, FO et SUD de signer des accords locaux car c'est démobilisateur pour un mouvement général, seul moyen d'obtenir les embauches nécessaires.

Ces prétendus « accords locaux » ne sont souvent signés que par une partie des syndicats, parfois par aucun et seulement votés en conseil d'administra-



La manifestation du 12 mars à Paris.

tion. Pour faire passer la pilule, les Agences régionales de l'hospitalisation disposent d'une seconde enveloppe de postes à distribuer, de façon arbitraire, y compris aux hôpitaux où même le conseil d'administration n'a pas voté de protocole local.

Mais comme, de toute façon, il ne s'agit que de saupoudrage de postes qui tombent dans le puits du manque d'effectifs actuel, le mécontentement n'a aucune raison de s'apaiser, au contraire. Le besoin se fait sentir d'unifier les luttes actuelles, de les faire confluer dans une lutte d'ensemble des travailleurs de la santé, ciblée sur le ministère et le gouvernement qui bloquent les embauches. Cela, avec ou sans les syndicats, si leurs dirigeants persistent à ne pas vouloir jouer le rôle que nécessite la situation.

Correspondant LO

Au CHU de Clermont-Ferrand

Une fois de plus le personnel s'est bien mobilisé au Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand, ainsi que celui de nombreux hôpitaux de la région. Il y avait sept cars rien que pour le CHU, soit autant qu'à la manifestation du 31 janvier.

Si certains étaient quelque peu déçus de voir relativement peu de leurs collègues parisiens, tous sont venus pour revendiquer

fermement plus de postes, donc de l'embauche dans les services.

Et quand les dirigeants syndicaux de la CGT et de SUD ont parlé de reprendre le travail « tout en continuant l'action », ce fut un tollé.

Mobilisés depuis la mi-décembre, ceux du CHU clermontois veulent continuer la lutte contre le protocole Guigou.

Correspondant LO

Hôpital Sainte-Anne (Paris)

8^e semaine de grève

Le cortège de l'hôpital Sainte-Anne comptait 270 personnes dans la manifestation parisienne de mardi 12 mars. Le jeudi précédent, 400 personnes avaient participé à un barbecue dans la cour de l'hôpital. Tous les services continuent à s'affirmer en grève. Ce sont chaque fois au moins deux cents grévistes qui quittent leurs services pour les assemblées quotidiennes, pour participer aux actions collectives, cela malgré la pression de l'encadrement et surtout celle du travail à faire auprès des malades.

Le protocole sur les 35 heures a été approuvé par la commission médicale d'établisse-

ment. La douzaine de chefs de service qui la composent – sauf un – se sont comportés en godillots du directeur, bien que certains déplorent, en paroles, le manque d'effectifs néfaste à la prise en charge des malades. De même, sans surprise, le conseil d'administration, auquel deux cents grévistes s'étaient invités, a entériné le protocole.

Néanmoins, le directeur est toujours devant le même problème : comment faire avaler le protocole au personnel concerné ? Il a essayé de s'en prendre nommément à un dirigeant du syndicat FO, faisant allusion à son appartenance à Lutte Ouvrière, mais n'a

récolté que des huées de désapprobation. Par dérision, au comité technique d'établissement, les représentants de la CGT, de FO et de SUD ont posé chacun devant soi une étiquette portant le nom du militant incriminé, suivi de « Hello ! ».

Après le bâton, la carotte : le directeur a refait des avances à la CGT, dans l'espoir d'obtenir un succédané d'accord à présenter à ses supérieurs hiérarchiques. Les grévistes, eux, se soucient de la situation concrète qui les attend. Le mécontentement et surtout la grève menée ensemble unissent toutes les catégories, des ouvriers aux soignants, en passant par les administratifs, le personnel des cuisines et les vacataires. Cet aspect intercatégoriel donne le moral aux grévistes. En outre, les soignants de nuit, déjà en 35 heures et qui ne doivent passer à 32 h 30 qu'en 2004, viennent d'apprendre que la direction veut leur imposer tout de suite les nouveaux cycles prévus dans le protocole, c'est-à-dire la flexibilité. Le refus des fausses 35 heures de la direction et de Guigou est vivace et la revendication de 230 embauches immédiates demeure.

Correspondant LO

LES ÉCONOMIES, CE N'EST PAS BON POUR LA SANTÉ !

La manifestation nationale de la médecine libérale, médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes, etc., a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Les manifestants expriment ainsi leur refus de l'accord signé en janvier dernier, entre le gouvernement, les responsables des caisses d'assurance-maladie et le syndicat MG-France. Cet accord est jugé insuffisant, qui prévoit entre autres l'augmentation de la consultation de 0,97 euros, alors que les médecins demandent que le tarif de base soit porté à 20 euros (au lieu de 17,54 euros actuellement) pour une consultation et à 30 euros pour la visite à domicile. D'une manière plus générale, les personnels de santé libéraux dénoncent la façon dont ils sont mis en demeure de limiter la progression des dépenses de santé, alors que l'allongement de l'espérance de vie s'accompagne d'un besoin de soins supplémentaires et que la multiplication des hospitalisations

à domicile (souvent par manque de places dans les hôpitaux) signifie nécessairement l'augmentation des dépenses médicales.

Il est en effet inadmissible de limiter les prestations de santé, la qualité des soins, les possibilités d'en bénéficier, pour des raisons d'économies de budget. Telle est pourtant la politique poursuivie, après Juppé, par le gouvernement Jospin.

Aujourd'hui, devant le mécontentement, qui ne faiblit pas, des professions hospitalières, le ministre de la Santé Bernard Kouchner se déclare prêt à rencontrer leurs représentants, mais pas à revenir sur l'accord de janvier. Mis à part les promesses qui ne coûtent pas cher, surtout en cette période électorale, il n'est pas question de revenir sur le plan Juppé, qui a introduit la fixation d'une enveloppe financière annuelle des dépenses de l'assurance-maladie. Cette enveloppe est votée par le Parlement, et les médecins sont tenus de ne pas la dépasser et donc de limiter le

nombre de consultations et de prescriptions, sous peine de sanctions financières.

L'ensemble de ce dispositif serait prétendument justifié par le déficit de l'assurance-maladie. Mais il ne vient à l'idée d'aucun des gouvernants en place aujourd'hui, ou de ceux qui ambitionnent de les remplacer demain, de faire payer ceux qui contribuent au premier chef à mettre les caisses en difficulté, c'est-à-dire les patrons. Car ce sont bien eux qui ne cessent, depuis des années, de faire pression pour obtenir la diminution de leurs cotisations sociales, quand ils ne les suppriment pas tout simplement en licenciant ou en fermant leurs entreprises.

On le voit : pour que les dépenses de santé correspondent aux besoins de la population et pour qu'une médecine de qualité soit possible, il faudrait que les objectifs médicaux – et non financiers – soient prioritaires. On en est loin.

À propos d'insécurité...

VIOLENCE PATRONALE DANS L'ALLIER

Pour les travailleurs du département de l'Allier, la cause majeure d'insécurité est le risque de perdre son emploi. Depuis quelques années, nombreuses ont été les entreprises à réduire leurs effectifs, parfois dans des proportions importantes comme encore récemment à Goodyear (anciennement Dunlop) à Montluçon, avec la suppression de plus de 400 emplois sur environ 1200.

Mais il s'y ajoute également la violence physique des mercenaires patronaux. Ainsi, en l'espace d'un mois et demi, des vigiles sont intervenus dans deux entreprises différentes, l'une située à Cusset, l'autre à Commentry, pour y faire régner la loi du plus fort.

A Cusset près de Vichy, les 104 salariés de l'entreprise Applifil-Vanel, spécialisée

dans la production de ressorts craignant la délocalisation de leur usine, avaient organisé un piquet de surveillance afin d'éviter le transfert de 34 machines présentes sur les deux sites menacés. Dans la soirée du 11 janvier, vers 21 heures, alors que quelques employés seulement veillaient aux portes des deux ateliers, plusieurs dizaines de vigiles faisaient brutalement irruption, forçant le barrage pour investir l'une des usines. Des violences physiques s'ensuivirent, à la suite desquelles deux salariés ont porté plainte pour coups et blessures. Les vigiles, appartenant à une entreprise de Lausanne (Suisse) ont même molesté au passage le député socialiste local venu se rendre compte sur les lieux.

Dans le même temps, on

apprenait la présence dans l'agglomération d'une quarantaine de semi-remorques se tenant prêts à gagner Cusset et à procéder au déménagement d'Applifil.

A Commentry près de Montluçon, chez 2MSI (entreprise de montage de machines spéciales de l'industrie, assemblant des nacelles), entreprise en liquidation judiciaire depuis le 1^{er} février, les 41 travailleurs menacés de perdre leur emploi ont décidé d'occuper les locaux à partir du 6 février, afin notamment d'empêcher la livraison de 58 nacelles déjà assemblées, en attendant l'ouverture de négociations. Le 21 février, le juge des référés du tribunal de grande instance de Montluçon a ordonné « l'expulsion des salariés avec l'aide de la force publique si

nécessaire ». Mais le 6 mars à 4h30 du matin, c'est une vingtaine de gros bras, cagoulés, appartenant à une entreprise de gardiennage et de sécurité (!), accompagnés de quelques cadres et du liquidateur, qui ont investi le site, défonçant les grillages à l'aide d'un 4x4. Ils réussirent à sortir 3 nacelles et s'emparèrent des locaux qui, pour comble, appartiennent à la commune de Commentry ! Tout comme à Cusset, de nombreux camions attendaient à l'écart pour procéder à la récupération du matériel.

L'indignation fut grande parmi les travailleurs de l'entreprise et la population locale, d'autant que l'un des vigiles s'est vanté auprès de l'un des ouvriers d'être rémunéré 190 F de l'heure 24 heures sur 24. Quoi qu'il en soit, le

coût global de cette opération de commando, pour un patron avare d'augmentations de salaires, est certainement très loin d'être gratuit.

Dans l'un et l'autre cas, l'affaire n'est pas terminée et les patrons concernés, grâce à la solidarité des travailleurs des entreprises voisines et des autorités communales et députés locaux, ne sont pas totalement parvenus à leurs fins. Des négociations sont en cours. Mais, quelle que soit l'issue, ici, le capital, même s'il prend encore la peine de masquer parfois ses hommes de main, montre bien son vrai visage. Arrogant, méprisant les travailleurs, n'hésitant pas à employer la force pour défendre ses intérêts, au besoin en passant par-dessus les lois, pourtant largement en sa faveur.

UD-CGT du Val-de-Marne

Les 6, 7 et 8 mars s'est tenu à Villejuif, en région parisienne, le 15^e congrès de l'Union Départementale CGT du Val-de-Marne. Avec près de 19 000 syndiqués, cette UD est l'une des plus importantes de la confédération. Plus de 500 militants, délégués par leur syndicat ou section syndicale, ont participé aux débats, avec une représentation à peu près égale entre travailleurs du public et du privé et, parmi ces derniers, de nombreux jeunes syndiqués, hommes et femmes, du secteur du commerce (notamment McDonald's) et de la grande distribution.

BEAUCOUP DE QUESTIONS MAIS PEU DE RÉPONSES

Dès le début, le débat a été très animé et des critiques ont été formulées, tant par rapport à la politique menée par la confédération que vis-à-vis du gouvernement. Ainsi, une salariée du secteur santé, se faisant le porte-parole de ses camarades, a regretté que la lutte du personnel hospitalier n'ait pas été suffisamment soutenue par la confédération ; elle aurait souhaité que la lutte du personnel de santé s'intègre dans un mouvement d'ensemble des travailleurs. Un militant du personnel communal d'une grande ville du Val-de-Marne a dénoncé la tiédeur de certains militants ou structures dans l'organisation de la lutte pour la défense des revendications des personnels communaux, notamment dans les municipalités gérées par la gauche plurielle. Un ouvrier d'une entreprise de Bonneuil en lutte contre les licenciements collectifs a posé sans ambages la question : « Comment lutter ? ».

Et c'est là qu'un tel congrès a vite montré ses limites. Tout au long de ces trois jours, la plus grande liberté de ton et d'expression est allée de pair avec une absence réelle de débats sur le fond, du fait de l'attitude de la direction de l'UD qui, à quelques exceptions près, ne voulait pas ce débat. Cela a été particulièrement significatif lors de l'intervention à la

tribune du secrétaire national de la CGT, Bernard Thibaut. Alors qu'il s'adressait à 500 militants préoccupés par des questions telles que le bilan de la réduction du temps de travail, les licenciements, l'attitude de la confédération vis-à-vis des fonds d'épargne salariaux ou la politique menée par le gouvernement, il s'est contenté de quelques considérations, certes justifiées, sur la nécessaire syndicalisation, mais qui ne répondaient pas vraiment aux attentes de nombreux congressistes. Il a d'ailleurs réussi le tour de force de ne pas s'exprimer sur la politique menée par le gouvernement, tout en affirmant, à deux reprises : « Je n'éluderai pas cette question, j'y reviendrai », pour finalement... partir.

FONDS DE PENSION ET FONDS D'ÉPARGNE SALARIALE, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Cette question est revenue souvent tout au long des deux premiers jours de débat. En effet, si la confédération rejette catégoriquement l'idée des fonds de pension, en revanche son attitude est plus équivoque vis-à-vis des fonds d'épargne salariaux.

Certes, elle s'affirme « contre », mais tout en indiquant que la loi qui les institue est une réalité et que, en conséquence, il faut participer au comité national mis en place à ce sujet « pour mieux les contrôler »,

partant du principe « qu'à la CGT on ne pratique pas la politique de la chaise vide ».

Pourtant, comme l'a dit un militant, « les fonds d'épargne salariaux sont le cheval de Troie des fonds de pension : il suffira de quelques mesures techniques et juridiques pour leur faire jouer le même rôle ». Bien d'autres militants de secteurs différents ont exprimé la même préoccupation et ont été à chaque fois vivement applaudis, ce qui montre bien la sensibilité des travailleurs syndiqués à ce sujet.

LE « NOUVEAU STATUT DES SALARIÉS »

Aux travailleurs qui se posent la question de comment lutter contre les licenciements collectifs, la confédération répond en proposant un nouveau statut des salariés, statut qui leur garantirait à vie un emploi et le maintien des droits acquis avant leur licenciement, quelle que soit l'entreprise qui les reprendrait. En l'absence de toute proposition sur la façon d'imposer un tel statut, cela est parfaitement surréaliste, et un militant a répondu : « Cela ne répond en rien aux besoins immédiats des travailleurs des entreprises que les patrons licencient par milliers ». « C'est l'interdiction des licenciements qu'il nous faut obtenir », a-t-il poursuivi en ajoutant qu'il fallait « arracher une loi pour garantir cette interdiction et cela quel que soit le gouvernement qui sortira des prochaines élections ». D'autres interventions ont été dans le même sens.

Ces quelques exemples montrent l'ambiguïté qui règne et qui préfigure sans doute assez bien ce que sera le prochain congrès fédéral : chacun s'exprime, mais le débat de fond est soigneusement évité. À l'image même du document préparatoire au congrès de l'UD, suffisamment flou pour que chacun

s'y retrouve, et du document final qui n'est qu'une « adresse aux syndiqués ».

Néanmoins, la forte présence militante, les préoccupations et

positions affirmées permettent d'espérer que la réflexion des militants n'en reste pas là.

Correspondant LO

UN CONGRÈS SYNDICAL ANIMÉ

Nestlé-Beauvais (Oise)

La direction se débarrasse de jeunes en contrats de qualification

La direction de Nestlé-Beauvais a brutalement mis fin aux contrats de qualification de près de 20 salariés qui avaient été embauchés en contrat de qualification en partenariat avec l'entreprise d'intérim Addeco.

Convoqués à une réunion vendredi 1^{er} mars à 15h30, ils en sortaient chômeurs une demi-heure plus tard. Parmi eux, plusieurs avaient choisi ce contrat chez Nestlé plutôt qu'un autre emploi. D'autres, intérimaires dans l'usine depuis de longues années, avaient cru saisir leur chance en acceptant un contrat de qualification.

Dans sa note de service publiée le jour même, la direction cherchait à minimiser sa responsabilité, en cachant les licenciements sous le terme pudique et fallacieux de « départ du personnel intérimaire », comme si les licenciés portaient d'eux-mêmes ! La note de service ajoutait que la direction voulait que « ce personnel ne soit pas pénalisé en lui cherchant une autre entreprise d'accueil ». Mais c'est elle qui a commencé par les chasser de son usine !

Nestlé-Beauvais avait signé

ces contrats quelques semaines auparavant, alors qu'un plan de 168 suppressions d'emplois était annoncé et engagé. La direction ne pouvait donc pas ignorer qu'elle n'en avait pas le droit, et surtout qu'il n'y avait pas de perspective d'embauche pour les travailleurs concernés. Mieux : dans le cadre du plan de suppressions d'emplois, Nestlé a demandé à une vingtaine d'ouvriers embauchés en fixe de suivre la même formation que les jeunes en contrat de qualification. Ces derniers étaient en fait utilisés comme bouche-trous sur les lignes de production, et à un salaire réduit, bien entendu !

Quand le pot aux roses a été découvert, la direction de Nestlé-Beauvais s'est débarrassée des travailleurs en question, avec aussi peu de scrupules qu'elle en avait eus pour les employer au rabais !

Dans une période où certains parlent beaucoup de la « tolérance zéro », voilà un cas où elle devrait être appliquée avec fermeté !

ALCATEL, SPÉCIALISTE DE LA VENTE D'USINES

Dans la lignée des déclarations de Serge Tchuruk, rêvant de « construire une compagnie sans usine », la direction d'Alcatel Business Systems vient d'annoncer la vente de l'usine de Brest à la société américaine Jabil Circuit, spécialisée dans la sous-traitance électronique.

La plus-value continue à être prélevée sur les salariés de production, mais c'est une autre forme de répartition de cette plus-value qui est à la mode aujourd'hui. Le modèle qui fait rêver les PDG est l'entreprise CISCO, aux Etats-Unis, qui ne possède aucune usine de production, tous les matériels étant fabriqués par des entreprises sous-traitantes. C'est ce modèle qui a le vent en poupe aujourd'hui et qu'ils essaient tous de copier.

Envisagée il y a près d'un an, le bruit de cette vente se faisait de plus en plus sérieux ces dernières semaines. La direction ne cachait pas qu'elle discutait avec plusieurs repreneurs, dont Jabil Circuit et Celestica. C'est pourquoi, l'annonce devant se faire officiellement au comité central d'entreprise de Colombes, le jeudi 12 mars, environ 200 salariés de Brest s'étaient également invités.

Pour justifier cette vente, l'argument principal de la direction est de dire que les salariés sont très compétents, mais que dans les quatre années à venir les charges de travail vont être moins impor-

tantes et qu'il faut trouver une entreprise qui saura diversifier les productions. En fait, ce n'est qu'un prétexte, car pourquoi Alcatel ne saurait pas assurer cette diversification ?

Si, dans ce plan de cession, il n'y a pas de licenciements à la clé, les interrogations sur l'avenir sont nombreuses. En effet, rien que pour reprendre des « externalisations » récentes pratiquées par Alcatel, les exemples sont nombreux de situations qui ont mal tourné pour les salariés.

Le PDG en personne est venu essayer de s'expliquer devant les salariés rassemblés devant le centre de Colombes.

— Depuis le début de l'année 2002, Alcatel a vendu les usines suivantes :

Alcatel Réseaux d'Entreprise, représentant 2800 salariés en France ainsi que 17 autres entreprises en Europe exerçant le même métier, a été vendue par Alcatel à un fonds financier américain appelé Platinum Equity. Cela représente 6500 salariés en Europe.

« C'est pour votre bien que nous faisons cela », a-t-il répété inlassablement. Mais même si lui y croyait (rappelez-vous qu'il est payé, et bien payé, pour cela), les salariés ne pouvaient admettre cette décision d'« être vendus » comme une marchandise. Le PDG a bien compris cette colère, et a conclu en disant qu'il considérait cette manifestation comme une première journée de travail et d'échange, et qu'il paierait la journée. Il faut croire qu'il a envie que le mauvais coup se passe bien. Sa prime est certainement proportionnelle à la réussite de « ses objectifs ».

Les usines de Cherbourg Tourlaville (360 salariés), Tolède en Espagne (600 salariés) et Gunzenhausen en Allemagne (600 salariés) ont été vendues à un sous-traitant appelé Sanmina-SCI.

L'usine de 700 salariés à Brest est vendue à Jabil Circuit.



Tchuruk, le PDG balayeur.

AFP

Quelques-unes des soustractions pratiquées à Alcatel

Marine Consulting

En 1998, la société Alcatel Réseaux d'Entreprise, filiale d'Alcatel Business Systems, externalisait une partie des travaux d'installation des centraux téléphoniques à la société Marine Consulting. 627 salariés passaient ainsi d'Alcatel à

Marine. Un an plus tard, 140 nouveaux salariés suivaient le même chemin. Marine Consulting vient de déposer son bilan mi-décembre 2001.

Info-Industrie

222 salariés de l'usine Info-Industrie de Gundershoffen près de Strasbourg se retrou-

vent à la porte sans même un plan social, car l'entreprise est en liquidation judiciaire. Une grande partie d'entre eux étaient des salariés d'Alcatel, avant d'être mis en soustraction en 1994.

Flextronics

Au premier juillet 2001,

Flextronics a repris l'usine Alcatel de Laval produisant des terminaux mobiles. Mais à peine cette décision était-elle prise que les salariés de l'autre entreprise Flextronics de Monceaux-Luneville se retrouvaient licenciés.

IBM

DES NOTES ET DES QUOTAS POUR MIEUX LICENCIER !

IBM, le premier constructeur informatique mondial, a mis en place un système de notation et de quotas, lui permettant d'évaluer les performances des salariés et de se « séparer » des moins « compétitifs », le cas échéant.

Le principe en est le suivant : en début d'année, chaque salarié d'IBM s'engage, à la demande de la direction, à respecter les trois principes d'action de la multinationale : « gagner sur le marché », « travailler plus rapidement et plus efficacement » et « favoriser le travail d'équipe ». La direction note les salariés de 1 à 4 en fonction des objectifs fixés : la note 1 correspond à de très bons résultats, tandis que la note 4, la plus basse, indique que le salarié est « un faible contributeur ».

Quand on est noté 4, on est sur la sellette et on ne reçoit ni

la prime annuelle, qui atteint parfois 8 % du salaire, ni promotion, ni augmentation... mais on a droit à une « mise en garde » suivie d'une « remise à niveau ». Etre « noté 4 » à IBM, c'est bien souvent le plus court chemin vers la sortie ! Voilà comment IBM traite le « capital humain » dont elle vantait les mérites encore récemment dans ses publicités.

Mais ce n'est pas tout ! Un système de quotas vient renforcer celui des notations. Les directions locales se voient fixer de nouveaux objectifs à atteindre et doivent fournir leurs quotas de « notés 4 » (cela concernerait un peu moins de 400 salariés). On leur demande de chercher le maillon faible, autrement dit de préparer la liste des personnes à licencier. Et si les critères de la performance économique ne suffisent plus, il en existe d'autres comme

l'âge et la maladie, par exemple. Aussi à IBM, il vaut mieux ne pas avoir plus de 50 ans, tomber malade ou partir en congé maternité, car on risque alors d'être « noté 4 ». Cela est arrivé à certains salariés.

Ces méthodes de harcèlement sont dénoncées par les organisations syndicales mais niées par la direction.

Le leader mondial de l'informatique est un habitué de ces méthodes expéditives de discrimination à l'égard des salariés et des militants syndicaux. Ce système de quotas est une méthode parmi d'autres que mettent en place les directions des grandes entreprises, les patrons, pour licencier à leur guise, mieux encore pousser à la démission les salariés, évitant ainsi de recourir à des « plans sociaux » toujours plus coûteux.

René CYRILLE

FNAC

LES SALAIRES AU RABAIS ÇA SUFFIT !

La grève, commencée le 13 février au magasin FNAC des Champs-Élysées, a gagné trois autres magasins parisiens le 7 mars et, le 9, c'était les employés de tous les magasins Go Sport qui étaient aussi appelés à la grève à propos des salaires.

A la FNAC des Champs-Élysées, ouverte sept jours sur sept jusqu'à minuit, la moyenne des salaires étant de 975 euros (environ 6400 F), les quelque 200 salariés réclamaient une augmentation de 304 euros pour, au moins, rattraper l'écart existant avec les autres magasins du groupe.

Pour la direction cette revendication était « irréalisable » et la disparité des salaires prétendument justifiée par « un statut particulier lié à son emplacement en zone touristique ». Pur mensonge bien sûr. Des différences de salaire, les patrons en instaurent dès qu'ils le peuvent, de façon à tirer toutes les rémunérations vers le bas. Et ils profitent du chômage massif, non seule-

ment pour multiplier les emplois précaires, mais aussi pour imposer aux nouveaux embauchés des contrats de travail toujours plus désavantageux et mal payés. Les aides généreusement versées par le gouvernement pour les bas salaires encouragent les patrons dans ce sens.

Que ce soit la FNAC, Go Sport ou encore Sephora, Virgin ou McDonald's, toutes les chaînes de commerce se servent abondamment des contrats à durée déterminée et du temps partiel pour imposer des salaires au rabais, associés à des conditions de travail de plus en plus dures. Les employés sont de plus en plus souvent astreints au travail le dimanche, ou à des horaires invraisemblables avec lesquels ils sont tenus de se débrouiller. Il est même parfois précisé dans leur contrat qu'ils doivent disposer d'une voiture personnelle pour être présents, quelle que soit l'heure d'embauche ou de débauche !

Annie ROLIN

Contre l'augmentation de leurs horaires

LES CHAUFFEURS ROUTIERS EN LUTTE

Les chauffeurs routiers salariés ont bloqué à partir du lundi 11 mars des raffineries et des sites pétroliers. Dans plusieurs endroits, la police s'est activée pour les en déloger. Les travailleurs du transport routier protestent contre la nouvelle réglementation de leur temps de travail. Car, pour eux aussi, les 35 heures vont se traduire par une aggravation de leurs conditions de travail.

Le décret proposé par Jean-Claude Gayssot, et avec lequel seule la CFDT est d'accord, prévoit en effet une durée hebdomadaire de travail légale de 43 heures pour les chauffeurs longues distances et de 39 heures pour les courtes distances. En plus des 35 heures de conduite effective, ils devraient désormais effectuer des heures dites « d'équivalence », censées représenter le temps passé en attente et en chargement, 8 heures pour les longues distances et 4 heures pour les courtes. Ces heures « d'équivalence » allongent un peu plus le temps que les chauffeurs vont devoir passer loin de chez eux, dans leur cabine. De plus, elles ne sont pas comptées en heures supplémentaires.

Avec ce système, les chauffeurs vont rester encore plus longtemps sur la route, au

détriment de la sécurité de tous, et ce qu'ils touchent à la fin du mois va diminuer. Cela ne peut, les représentants des chauffeurs salariés le disent eux-mêmes, que pousser à l'accroissement des heures supplémentaires. Les syndicats CGT, FO, CFTC et FNCR réclament donc tout simplement que le temps de travail des chauffeurs soit calculé sur une moyenne hebdomadaire de 35 heures, qu'elles soient passées à conduire ou à attendre.

En 1996, à l'issue d'une longue grève, les conducteurs routiers avaient entre autres imposé à Juppé l'abrogation de ces heures d'équivalence. Aujourd'hui, c'est un ministre communiste, Jean-Claude Gayssot, qui les réintroduit, s'inclinant devant la pression des entreprises de transport qui se plaignent de ne pas pouvoir faire face à la concurrence européenne. Et, c'est un comble, il envoie ses CRS pour déloger les grévistes !

Il paraît que la présence de ministres communistes au gouvernement permet de donner du « concret » aux travailleurs. Des heures de travail en plus, de l'argent en moins, et des coups de matraque contre ceux qui protestent, par exemple ?

Daniel Mescla



Corbeil-Essonnes (Essonne)

NON À LA PRIVATISATION DES SERVICES MUNICIPAUX !

Plus de quatre cents employés communaux ont manifesté, vendredi 8 mars, dans les rues de Corbeil pour protester contre les menaces de licenciement qui pèsent sur le personnel et la politique de privatisation des services municipaux voulue par le maire RPR, le milliardaire Serge Dassault.

Dassault continue sa politique de concession des services municipaux au privé, commencée sous son premier mandat. Ces services fonctionnaient pourtant très bien. Ils sont aujourd'hui démantelés au profit d'entreprises privées qui récupèrent ainsi des « marchés ».

Après avoir transféré dans sa totalité le service du nettoyage de la voirie au secteur privé, c'est au tour de la maintenance d'être menacée de disparition. Ce service est essentiellement composé d'agents d'entretien non titulaires faisant, entre autres, le ménage dans les écoles. Dassault avait promis de mettre un terme à leur situation précaire en les embauchant définitivement. Comme d'habitude, il n'en a rien fait. Mais en revanche il a envoyé une lettre de fin de contrat à cinq employées du service ! Ces méthodes expéditives du maire ont provoqué, à juste titre, la colère des salariées de la maintenance, dont certaines travaillent au service de la mairie depuis des années. Elles ont également suscité l'indignation du personnel municipal, qui y a vu une nouvelle menace contre tous les emplois non titulaires de la mairie.

La privatisation en cours se traduit par une baisse de la qualité du service rendu à la population et une dégradation des conditions de travail des salariés. A cela s'ajoute une politique de restructurations budgétaires, faisant suite à la décision du maire de diminuer la part des

salaires des employés dans le budget de la commune. Depuis plusieurs mois, l'inquiétude grandit donc parmi le personnel précaire, qui craint d'être licencié du jour au lendemain.

La majorité municipale de droite fait feu de tout bois pour réduire le nombre d'employés municipaux. Les contrats à durée déterminée (CDD) ne sont pas renouvelés, les départs en retraite ne sont plus remplacés, tandis que l'on « invite » certains employés à demander leur mutation dans une autre mairie.

Aux Ateliers municipaux, de nombreux services sont réduits à leur plus simple expression, comme la plomberie ou l'électricité. Pourtant les besoins, dans une ville comme Corbeil qui compte un peu moins de 40 000 habitants, ne manquent pas. Si le nombre des ouvriers et des employés diminue, en revanche celui des cadres et des directeurs contractuels – qui touchent des salaires très largement supérieurs à celui des femmes de ménage – est en constante augmentation depuis 1995, date à laquelle Dassault s'est emparé de la mairie.

La politique de Dassault est de laisser croire que les salaires

des employés sont responsables de la hausse des impôts locaux. Il désorganise les services municipaux pour mieux les privatiser. Aussi, pour justifier le licenciement des femmes de ménage, Dassault a de nouveau invoqué le coût trop élevé des frais de personnel. Un mensonge de plus !

Car ce qui coûte cher à la ville, tout le monde le sait : ce sont les millions de francs qu'il a accordés à IBM, une des grosses entreprises de la ville, sous forme de cadeaux fiscaux (baisse de la taxe professionnelle de 7 à 5,5 %) et les dépenses de prestige du maire. En faisant des employés municipaux des boucs émissaires de sa politique, le maire cherche à diviser la population.

La manifestation combative du 8 mars dans les rues de Corbeil – ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps – a montré que les employés municipaux n'étaient pas prêts à accepter en silence les manœuvres grossières de la majorité municipale.

R.C.

— Des méthodes expéditives —

La majorité municipale continue une politique de harcèlement à l'égard des employés communaux.

Ici, tel chef de service refuse de donner du travail à un employé ; là, tel autre multiplie les ordres et les contrordres pour plier les salariés à sa volonté ; ailleurs, le personnel doit abandonner dans les plus brefs délais un chantier pour faire un travail « urgent », car la demande émane du cabinet du maire.

Sous le premier mandat de Dassault, des dizaines d'employés et de cadres municipaux

avaient donné leur démission ou demandé leur mutation dans une autre collectivité locale, à la suite des brimades et des vexations continues.

Rappelons que Serge Dassault a été condamné l'été dernier, par la justice, pour discrimination syndicale à l'égard d'un employé de la commune, secrétaire du syndicat Ufict-CGT. C'est aussi pour protester contre ces méthodes patronales de harcèlement que les employés municipaux sont descendus dans la rue.

Foyer de jeunes travailleurs des Gallois (Toulouse)

EN GRÈVE CONTRE UN LICENCIEMENT

Le personnel du foyer de jeunes travailleurs des Gallois, à Toulouse, est en grève illimitée, soutenu par les résidents. Sous l'impulsion de la nouvelle directrice, un certain nombre de malversations ont été mises à jour.

Jusque-là, la Fédération du Bâtiment, gérante de ce foyer qui compte 130 résidents, s'était toujours refusée à rendre des comptes. Cette situation avait permis le développement d'irrégularités dans la gestion de la restauration, confiée à un groupe privé. Les dons de la Banque Alimentaire

étaient, par exemple, fournis par la direction du foyer à cette société « pour faire baisser le prix des repas », au lieu de revenir aux jeunes en difficultés... et ni le prix ni la qualité ne s'en ressentent.

Mais la Fédération du Bâtiment a mis rapidement un terme à la démarche de la nouvelle directrice en la licenciant pour discrimination envers le personnel. Elle s'est même entendue dire, alors qu'elle reprochait à certains d'avoir utilisé le foyer à des fins personnelles, qu'elle n'avait qu'à

en faire autant, ce qui montre le sentiment d'impunité de ces gens-là.

La majorité de l'équipe – 9 personnes sur 14 – s'est solidarisée avec elle car beaucoup sont écœurés des petits trafics qui durent depuis des années aux dépens des intérêts des jeunes résidents et de l'atmosphère du foyer.

Les grévistes et les résidents ont réussi à faire parler d'eux durant la première semaine de grève, en organisant des piquets devant le foyer, recouvert de banderoles, et des

actions en direction de la Fédération du Bâtiment et des organismes pourvoyeurs de subventions (Conseil régional, Conseil général, mairie) pour que ceux-ci demandent des comptes sur l'utilisation de ces fonds.

Un pas a été franchi en fin de semaine lorsque les grévistes ont décidé d'occuper le foyer et de mettre en place un piquet de grève. Depuis le vendredi 8 mars, les responsables de la Fédération du Bâtiment sont venus constater, avec huissier à la clef, que les grévistes étaient déterminés à ne pas laisser

licencier la directrice et contrôler leur foyer. Aucun résident ne regrette cette situation car, depuis que ce sont les grévistes qui tiennent les manettes, la restauration n'a jamais été aussi bonne...

On attend maintenant des réponses de la part des institutions qui subventionnent le foyer. Celles-ci n'ont pas l'air d'être pressées de s'en mêler. La Fédération du Bâtiment est sans doute un gros morceau, mais avec de la détermination, elle devra peut-être céder.